



TRAVAIL

5¢



VOLUME XX — No 1

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL

JANVIER 1944

Gardons notre sang-froid

Message de souhaits du président de la C.T.C.C.

L'année 1943 a été marquée, dans notre pays, par des troubles sociaux considérables, par des grèves d'une grande gravité.

Chefs ouvriers et employeurs hostiles se sont battus en un langage et par des moyens quasi inconnus jusqu'ici.

Les uns et les autres se sont attaqués aux autorités gouvernementales avec un acharnement sans précédent à l'occasion de l'application des décrets de guerre dans l'industrie.

Jamais il ne s'est manifesté autant de rivalité violente entre les diverses organisations ouvrières qui existent au pays.

Avait-on assisté jamais à de pareils actes de chantage, d'intimidation et de surenchère de la part de certaines organisations ouvrières pour faire marcher patrons, ouvriers et gouvernements.

Plus que les deux années précédentes, l'année 1943 ne nous a-t-elle pas révélé que plusieurs organisateurs ouvriers n'organisent plus les ouvriers désormais qu'en faisant appel à leur instinct de défense et non plus à la fois à leur raison.

Les mettre en face de leurs responsabilités, leur en inculquer le sens, leur apprendre qu'entre eux et l'employeur il y a le consommateur, le pouvoir établi dont les intérêts et l'autorité sont à respecter, nombre de chefs ouvriers ont gravement failli à leur devoir sous ce rapport, en 1943.

La fortune, dit-on, sourit aux audacieux, l'on pourrait dire qu'elle sourit aussi aux violents en ce temps d'énerverment général, aux violents

qui se rient des dangers sociaux où cela peut conduire.

L'abus de la violence s'il n'est réprimé, est contagieux... n'est-ce pas le spectacle alarmant que nous a donné 1943. Des chefs notoires ne viennent-ils pas, au moment où cette année se meurt, d'avouer qu'eux aussi ils vont se servir de la violence. — Ils n'ont pas à le dire... ils en ont déjà donné maintes preuves.

Où allons-nous donc...? Vers la démagogie de plus en plus...? Vers la dictature du travail...? Des foules aveugles qui n'entendent pas raison deviennent le jouet de démagogues, ou sont mûrs pour la dictature politique.

Chers syndiqués chrétiens, à vous de garder pour l'année nouvelle le même sang-froid que pendant l'année écoulée.

Dans les circonstances troublées de 1943, notre mouvement syndical a été pour sa part plus que malmené, mais il est resté lui-même. Nos principes autant basés sur la conscience humaine que sur la doctrine sociale de l'Eglise, ne nous ont pas nui pour défendre victorieusement plusieurs de nos positions et nous ont permis surtout de livrer des luttes héroïques dans plusieurs domaines à la fois, pour le triomphe de l'idée d'une législation sur la liberté syndicale.

Idée qui, dans un prochain avenir, se révélera libératrice de la tyrannie patronale, libératrice contre certains monopoles syndicaux et qui se révélera également une source de collaboration intersyndicale pour réaliser une plus grande unité ouvrière dans la profession.

Gardons notre sang-froid dans l'avenir comme nous l'avons fait dans le passé. Notre mouvement syndical national et chrétien a essentiellement pour mission "d'aider les autres à s'élever."

La loi si éminemment chrétienne des Conventions collectives de travail, due à l'initiative exclusive de notre mouvement, n'a-t-elle pas déjà aidé les autres à s'élever merveilleusement dans nombre d'industries?

La création d'un Conseil supérieur de l'Enseignement technique et celle d'un Conseil supérieur du Travail dues encore à notre action prépondérante, ne sont-elles pas des mesures prometteuses de progrès sociaux sans précédents?

Et par combien d'autres oeuvres nous aidons encore les autres à s'élever. Toutes n'ont qu'un but: servir les exigences du bien commun, diffuser les vérités sociales, les idées de justice, d'ordre, d'équité et de collaboration.

Gardons notre sang-froid. Demeurons nous-mêmes. Soyons persévérants. Le vent de violence qui passe tombera bientôt, nous aurons contribué à l'apaiser par notre action sereine, éclairée et constructive.

Qu'en 1944, la C.T.C.C. continue dans le même esprit et par des méthodes loyales, son oeuvre d'émancipation ouvrière et de paix sociale, ainsi elle aura bien mérité de la société.

A tous nos chers syndiqués, ainsi qu'à leurs familles, mes vœux sincères de bonne et heureuse année.

Alfred CHARPENTIER

A tous nos collaborateurs et lecteurs...

Au cours de l'année 1943, le journal *Le Travail* a pris une expansion considérable.

De tous les coins du pays nous sont venus des abonnements nombreux. Employeurs, marchands, municipalités, gouvernements ont tenu à manifester leur encouragement à notre oeuvre par des annonces généreuses. Tout un groupe de sociologues, de chefs ouvriers ont offert leur collaboration par des articles intéressants.

A tous, lecteurs, annonceurs et collaborateurs, j'adresse, au nom de l'administration, les plus vifs remerciements.

Le personnel du journal s'est montré à la hauteur de la

tâche, il n'a pas compté les heures, ni les veilles, ni les démarches de toutes sortes. Il mérite toutes nos félicitations.

Au nom de l'administration du journal je puis assurer tous nos lecteurs, tout le mouvement syndical de l'entier appui du *Travail* au cours de l'année 1944.

A tous ceux qui collaborent à l'oeuvre de notre journal, à quelque titre que ce soit, particulièrement à tous les aumôniers si dévoués de nos syndicats, nous présentons nos vœux de Bonne et heureuse année.

Le Conseil d'administration, Par C.-O. BRUNEAU, prés.

Meilleurs souhaits de bonheur!

A l'aurore de l'année 1944, il me fait plaisir de m'adresser une fois de plus à la classe ouvrière de cette province. Que 1944 marque la fin des hostilités contre l'Allemagne et le retour de vos fils dans vos foyers. A ceux qui maintiennent le rythme de notre effort de guerre dans les usines canadiennes, je souhaite la santé et un standard de vie conforme à la civilisation technique moderne.

1944 sera marqué par des événements politiques historiques. Dans le domaine social et économique, 1944 marquera également une époque dans les annales de la classe ouvrière. A l'insécurité d'hier succèdera un régime social plus

adapté aux exigences de la justice et de la charité. La sécurité sociale, objectif de toutes les démocraties, viendra transformer la structure de notre société. La classe ouvrière sera la première à bénéficier de tous les avantages qui résulteront de la restauration économique et sociale déjà en marche. Je formule des vœux pour que ces initiatives deviennent le plus tôt possible des réalités.

Aux travailleurs et à leurs familles je réitère mes meilleurs souhaits de santé, de bonheur et de prospérité.

Edgar ROCHETTE, C.R.
Ministre du Travail et des Mines.

Message de souhaits de l'Hon. Premier Ministre

L'hon. Adélar Godbout, premier ministre, adresse à la province le message suivant à l'occasion des fêtes:

"Ce temps doit être un temps de joie, d'espérance et de confiance.

"C'est là le sens et l'intention de ces fêtes religieuses et familiales.

"Si, depuis la guerre, les fêtes ont été endeuillées, c'est que la malice, la méchanceté, la barbarie même de certains hommes ont été érigées en doctrine et réalisées avec une intensité inouïe, aux dépens des nations libres dont la bonne foi a été surprise et qui ont succombé à l'oppression. En effet, quelques tyrans se sont assurés le pouvoir, chez eux d'abord, y établissant et orga-

nisant, avec une habileté démoniaque, le totalitarisme sans honneur et sans foi qui méprise la personne humaine, l'asservit à l'Etat et à l'ambition des plus forts. Puis, ils ont commencé d'étendre au monde entier leur néfaste emprise.

"Les Alliés se sont armés à leur tour. Sans faiblir, ils ont livré de longs et durs combats; et ils poursuivent résolument les avantages qu'ils se sont peu à peu acquis, conscients de leur rôle, unis de coeur, d'âme et d'action, implorant l'aide de Dieu, ils ont contenu l'ennemi et l'ont ébranlé jusque dans ses repaires.

"Les fêtes nous apparaissent donc au moment où se précèdent de plus en plus les signes avant-coureurs de la

victoire des nations chrétiennes sur celles qui voulaient édifier leur empire sur le terrorisme et la haine.

"Le Canada et particulièrement notre province sont fiers de la part qu'ils prennent à la conquête de la Liberté. Car la liberté internationale et nationale est la sauvegarde des institutions et des formes de civilisation que nous avons établies en ce pays dont nous sommes les fondateurs et les premiers occupants.

"Que ces jours de fêtes voient croître l'aube heureuse de la victoire! Que la paix qui règne en nos foyers, dans nos consciences et dans nos vies s'accorde vraiment au modèle de la vie universelle promise aux hommes de bonne volonté!" Adélar GOUBOUT

Les agents d'affaires des Syndicats offrent à tous, leurs souhaits de Bonne et Heureuse Année.

Que l'année 1944 soit pour tous nos ouvriers syndiqués une année de bonheur et de prospérité.

Le maire de la Cité de Granby,

P.-Horace Boivin

président de la

GRANBY ELASTIC WEB OF CANADA LTD

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Un plan de dix ans pour le Québec d'après-guerre

"La province de Québec avec sa condition économique chargée de courants nationalistes s'achemine vers des solutions violentes à moins qu'elle n'atteigne rapidement un équilibre qui fasse justice à la majorité de sa population.

Or cet équilibre doit être recherché sur le plan urbain... La prédominance urbaine dans la province de Québec est définitive; c'est elle qui cause toutes les difficultés présentes et à venir...

"Avec l'avènement de la civilisation urbaine, le patrimoine national des Canadiens français ne peut être protégé efficacement par le seul maintien de leurs droits politiques. Ils sont voués nécessairement à l'assimilation s'ils n'arrivent à contrôler dans leur propre province leur propre vie économique".

A Montréal, dans 83 entreprises, 768 directeurs sont de langue anglaise et 93 sont français.

"Cette assimilation... se poursuit durant la guerre et ne peut que s'accélérer devant l'inconscience de l'opinion publique et surtout à la faveur de cette nouvelle mystique démocratique qui s'est emparée de nos voisins du sud et qui les porte à prêcher au monde entier les quatre libertés en l'asservissant économiquement.

L'odieuse calomnie qu'on fait courir sur tout le continent nord-américain, à savoir que le clergé est responsable des difficultés du Québec et qu'il est même la cause de ses embarras économiques avec ses accumulations de biens, ne saurait tenir devant les faits. L'Eglise catholique... ne possède ni les mines, ni les industries de base, ni le grand commerce, ni le petit commerce, ni les ressources naturelles; or, ce sont les possesseurs de ces biens économiques qui pressurent la population de Québec... Au contraire, toutes les richesses de l'Eglise dans le Québec se réduisent à des institutions d'assistance et d'éducation, institutions les plus directement reliées à la continuité d'une civilisation française au Canada.

Deux grands leviers d'action sont susceptibles d'opérer rapidement l'émancipation économique du Québec; ... les libertés politiques garanties par la Constitution canadienne et qui donnent droit au gouvernement de Québec d'établir une politique économique favorable au bien général de sa population. L'autre levier d'action consiste dans une forme de coopération communautaire susceptible de réalisations grandioses à la condition que la population québécoise prenne conscience de son homogénéité, de sa force numérique et de sa vocation nationale.

Il suffirait d'une dizaine d'années pour redonner aux

québécois le contrôle de leurs propres affaires...

Ce plan de dix ans devrait, sans doute, comprendre toutes les données si complexes du problème québécois. Il s'exécuterait en quatre phrases toutes convergentes vers le même but...

I. Socialisation des principales industries de base et des grandes ressources naturelles du Québec: mesure transitoire pour permettre une forme de régie adoptant les principes de la coopération et s'étendant à toute la communauté populaire du Québec.

II. Mise en valeur de toutes les ressources au profit du peuple pour augmenter son bien-être: entre autres, par la création d'un crédit urbain pour les petits propriétaires et d'un crédit pour l'extension économique.

III. Planification de nos vies: prévision naturelle, urbanisme. Et aussi: "Il est grand temps que le Québec décide pratiquement si une habitation a pour but de satisfaire un besoin fondamental de la famille ou si elle n'a d'autre fin que la spéculation et les profits."

IV. Audacieuse législation familiale qui assure une riche et abondante vitalité du peuple.

G. Poulin, O.F.M. Un plan de dix ans pour le Québec d'après-guerre. Culture, T. 11 (sept. 43.)

Grève des policiers et des pompiers de Montréal

Les journaux d'une façon générale se sont montrés peu sympathiques à la grève des policiers et pompiers de Montréal.

La Presse était bien d'avis qu'on assurât l'intérêt des groupes en cause, mais elle s'opposait à ce que les citoyens en supportent les risques.

Le Devoir constate de plus qu'on vit un régime de jungle. Il réclame de nouveau l'arbitrage obligatoire. De plus, le gouvernement aurait pu s'arranger pour n'avoir pas l'air de capituler devant la force.

The Gazette, le même jour, insiste sur le fait que des policiers en grève vont en uniforme, le revolver à la ceinture, quelques-uns très enivrés, écoutant les discours des agitateurs. Il n'y a qu'une force au pays, ajoute-t-il, qui soit capable d'apporter protection aux pompiers et aux policiers loyaux ou de protéger la cité: c'est l'armée. M. Godbout n'a qu'à la réclamer.

Dans l'édition du matin, le premier-Montréal de la Gazette s'intitulait: Trahison. Quel raisonnement amena le gouvernement provincial à jeter policiers et pompiers dans le C.C.T., nous le saurons peut-être un jour. L'acte lui-même n'en reste pas moins une des pires trahisons dont Montréal ait eu à souffrir. Les éléments sains de toutes les classes étaient unanimes à blâmer cette grève, mais aucun, mé-

me en songeant aux pires éventualités, ne demandait la capitulation. La solution, honnête, prépare la voie à d'autres troubles.

Ainsi le principe de la force illégale a encore une fois été reconnu. Les fruits ne se font pas attendre puisque les fonctionnaires présentent ce soir un ultimatum.

Le même journal, dans un éditorial du 16 décembre, revient sur l'humiliante capitulation du gouvernement de Québec devant le C.C.T. Il en rejette la responsabilité sur M. Godbout dont le gouvernement par l'intermédiaire de M. J. O'Connell-Maher, appuya les organisateurs d'union en août dernier.

Que nous réserve l'avenir? Le C.C.T., composé de beaucoup d'unions affiliées au C.I.O., donc recevant ses directives des Etats-Unis, a le contrôle indirect sur les vies et les propriétés du million d'habitants de notre métropole. Ils peuvent, à leur gré, mettre en grève policiers, pompiers et employés de tramways.

Déclaration du juge Savard sur le Congrès canadien du Travail

A la dernière séance de la Commission d'arbitrage nommée pour étudier le différend entre la cité de Montréal et les fonctionnaires, le juge Savard s'est affirmé de façon catégorique. Aux officiers du C.C.T. qui venaient de disputer au Syndicat le droit de représenter la majorité, le juge Savard déclara: "Vous me paraissez une union bien plus intéressée à recueillir les contributions qu'à assurer le bien-être des

employés. C'est ce qui semble se dégager de la lecture des journaux que je parcours comme tout le monde".

Un code du travail catholique à Costa-Rica

Ce pays sera, croyons-nous, le premier au Nouveau Monde à adopter un code du travail basé expressément sur les Encycliques pontificales. Le code n'a pas encore été adopté par le Congrès, mais avec l'appui du président Rafael Angel Calderon Guardia, tout indique qu'il passera. Le président a dit: "Ce pays doit s'appuyer sur un programme de justice chrétienne".

Les termes du code sont la contre-partie législative de ré-

formes qui furent approuvées l'été dernier, alors qu'un chapitre sur des garanties sociales fut incorporé dans la constitution nationale. A ce moment, une copie des amendements fut envoyée au Pape, qui répondit en louant hautement "l'esprit strictement chrétien et catholique" qui essayait d'établir "les fondements de la vraie et solide paix sociale que peuvent seuls apporter les principes chrétiens."

Si la législation est adoptée, Costa-Rica aura l'honneur d'être le porte-étendard de l'ordre social chrétien dans les pays d'Amérique.

America, 11 sept., d'après Nouvelles Catholiques, 16 novembre 1943, p. 4.

L'AUXILIAIRE PRECIEUX

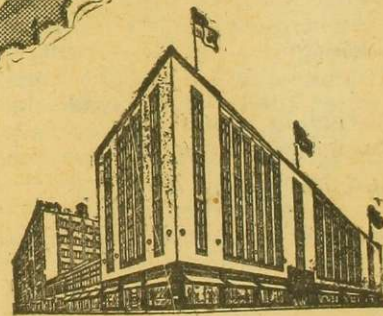
Gardienne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre: elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



Le président et les membres du COMITE PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA BOULANGERIE DE QUEBEC, souhaitent à tous les patrons et employés de cette industrie une Bonne et Heureuse Année. Paix et Bonheur.

L.-J.-S. DESCHAMPS, président.



Nous vous offrons nos meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An

Dupuis Frères

MONTRÉAL

AU SERVICE DU PUBLIC

DEPUIS 1868

Conférencier à l'heure catholique

L'aumônier général de la C. T.C.C. a été invité à participer à une série de cinq causeries qui seront données en janvier

à l'Heure catholique; ces causeries sont consacrées à l'étude des fondements d'une paix juste tels qu'indiqués par S. S. Pie XII, dans son message de Noël 1942.

C'est au poste CKAC, à 2 h. de l'après-midi, dimanche le 16 janvier, que M. l'abbé Jean Bertrand prononcera sa causerie qui aura pour titre: "Dignité et prérogatives du travail".

Comme vous le constatez, la causerie de notre aumônier général porte sur un sujet d'un très grand intérêt pour tous les travailleurs.

Nous invitons nos lecteurs à se tenir aux écoutes ce dimanche du 16 janvier, ainsi que les autres dimanches du mois à deux heures.

Tous retireront de grands profits à l'audition de ces causeries.



M. l'abbé Jean Bertrand

Songez à vos amis

Avec la fin de l'année, plusieurs abonnements viennent échu ou le sont déjà depuis quelques mois. Ne serait-il pas opportun que chacun s'assurât de la date d'échéance de son abonnement qui apparaît sur la petite bande d'adresse de son journal, et que les intéressés le renouvellent pour l'année 1944? Il serait normal aussi qu'à l'aube de la nouvelle année, nous recevions plusieurs autres noms d'abonnés. Nombreux sont les gens qui aimeraient à recevoir, à l'occasion des Fêtes, un cadeau qui se renouvellerait 12 fois dans l'année, et vous pourriez leur procurer ce plaisir en les abonnant au journal LE TRAVAIL qui, chaque mois, en leur rappelant votre générosité, leur apporterait une lecture intéressante et des plus substantielles, parce que, portant sur une question vitale: le problème social et en particulier, le problème ouvrier.

Combien de personnes ne pouvons-nous pas intéresser ainsi: c'est un patron qui, en lisant LE TRAVAIL, constaterait avec surprise peut-être, l'ampleur et l'importance du problème ouvrier; c'est un compagnon de travail qui serait pris par l'intérêt du problème syndical; c'est encore un collégien à qui le journal ferait envisager la vie sous plusieurs angles à la fois et l'initierait immédiatement à la compréhension des classes et à la collaboration nécessaire entre elles.

ANNA-MARIA PIGEON

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal,

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ()
pour renouveler mon abonnement au journal

"Le Travail", à partir du mois de ...

(Un an \$0.60; deux ans \$1.00)

NOM:

ADRESSE:

Meilleurs souhaits du

**COMITE PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE
LA CONSTRUCTION DU DISTRICT DES
CANTONS DE L'EST.**

Tél. : Plateau 1629

AVEC LES COMPLIMENTS DE

American Chamois & Leather Mfg. Inc.

690 Notre-Dame ouest,

Montréal

*

**Le Comité Paritaire de
l'Industrie de la Construction**

pour les comtés de Roberval, Lac St-Jean, Chicoutimi,
Charlevoix-Saguenay, offre ses meilleurs souhaits de
Bonne et Heureuse Année au public de la région.

Le gouvernement veut se dépêtrer

Le nouveau contrôle des salaires — Un code du Travail

Le gouvernement fédéral veut se dépêtrer de l'état où il est de non-stabilisation des salaires et de l'anarchie dans la distribution des bonis de vie chère.

L'octroi inégal de boni de vie chère entre l'industrie de guerre et l'industrie civile; la demande pressante de la partie organisée de la main-d'oeuvre mal rétribuée, pour des augmentations de salaires justifiées; le consentement par le gouvernement fédéral à des augmentations de salaires en faveur d'ouvriers déjà bien rémunérés sous la pression de syndicats ouvriers puissants, ou encore à la demande de quantité d'employeurs soit pour conserver leur main-d'oeuvre qualifiée, soit pour l'attirer à leur emploi; l'injuste disparité entre les taux de salaires de nombre d'industries; le double précédent créé par le gouvernement en ayant accordé deux fois des augmentations de salaires refusées antérieurement par le Conseil national du travail, sont les causes, en résumé, avec l'augmentation du coût de la vie elle-même, de l'impossibilité où s'est vu placé le gouvernement de ne plus pouvoir stabiliser davantage les salaires.

Au contraire, la course vers une hausse générale était commencée. Bientôt le plafonnement des prix ne tiendrait plus. Il ne serait plus possible d'empêcher l'inflation. Le gouvernement, déterminé à l'éviter, a décidé en plus de raffermir le plafonnement des prix, de ne plus donner de bonis de vie chère, de les transformer en salaires de base, de ne plus permettre d'augmentations de salaires, de ne les autoriser que dans le cas "d'inégalité ou d'injustice flagrante".

"Inégalité flagrante"

Mais le gouvernement croit-il que les "inégalités et les injustices flagrantes" ne sont plus nombreuses? Sa nouvelle mesure va les faire éclater davantage. Pense-t-on au million de salariés environ dont les sa-

laire de base, déjà reconnus insuffisants, ne seront accrus que 0.95 cents ou guère plus par semaine par rapport au million à peu près de ceux dont les salaires de base s'augmentent de \$4.25 (ou tout près par semaine)? Qui niera qu'il n'y a pas déjà là "inégalité flagrante"? Des milliers de salariés, non organisés et ayant manqué et manquant encore de ce fait d'agressivité pour défendre leurs intérêts sont dès lors situés dans un état d'injuste infériorité économique, et ceux-là sont la multitude!

Qui va entendre leurs doléances? Qui va s'occuper d'eux? Ah! il est vrai, ils pourront s'organiser et forcer leurs employeurs aux négociations collectives obligatoires pour une convention collective de travail. Certes, le gouvernement met là un grand moyen entre leurs mains. Mais pourront-ils s'en servir aussi bien dans l'industrie de paix que dans l'industrie de guerre? Dans le premier, comme dans le second cas, les conventions collectives conclues pourront-elles d'un seul bond combler l'écart trop grand dans les taux de salaires avec d'autres ateliers ou d'autres industries dans la même région? Bien que le Conseil national du Travail ne sera plus limité à cette base de comparaison, il ne lui sera pas interdit de s'en rapporter néanmoins. Cela restera toujours un point de repère.

Négociation obligatoire

Si la négociation obligatoire s'applique également dans l'industrie de paix, il en découlera un réel avantage pour les salariés actuellement insuffisamment payés. Mais qui les organisera, comment seront-ils organisés? N'y a-t-il pas danger que certaines unions rivales recourent à la surenchère pour les attirer à elles? Seront-ils organisés par métier ou par atelier? Un Comité de relations industrielles, dit le nouveau code du travail, s'occupera de ces problèmes. La tâche de ce comité sera

(Suite à la page 13)

**Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs**

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢



Guide Syndical



Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 EST, DEMONTIGNY.

MONTREAL

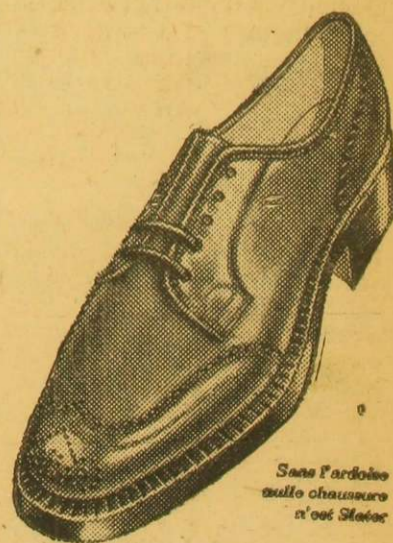
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

La bonne harmonie entre le patron et l'ouvrier est la tâche du moment. En dépit de difficultés qui ne sont jamais insurmontables pour les hommes de bonne volonté, nous exprimons notre foi émouvante dans une collaboration féconde en vue de préparer soigneusement l'avenir.

Nous souhaitons aux uns et aux autres une énergique nouvelle année.



Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

"Bonne et Heureuse Année!"

• A nos membres dévoués

Syndicat N. C. du Textile de Montmorency.
Prés. Art. Pelletier. Sec.-fin. Simone Lavoie.

Le Syndicat Cath. des employés de gros de l'alimentation de Québec, Inc.
Prés. Octave Jobin. Sec.-fin. Philias Paré.

Syndicat C. N. des peintres de Montréal.
Prés. Jos. Boucher. Agt d'affaires, J. Arcand.

Syndicat C. N. de la Pulpe et du Papier de Jonquière (moulin de Kénogami).
Prés. Eug. Lemieux. Sec.-fin. Léon. Brisson.

Le Syndicat National de l'Industrie Métallurgique de Sorel, Inc.
Prés. Ph. Lepage. Sec.-fin. Gas. Pontbriand.

Le Syndicat Cath. Nat. de l'Industrie du Bois de Matane, Inc.
Prés. A. Deschênes. Agt d'aff. J.-A. Pelletier

L'Union Catholique des Compagnons barbiers de Québec, Inc.
Prés. Aip. Robitaille. Sec.-fin. Jos. Gingras.

Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, Inc.
Prés. Lorenzo Lacroix. Sec.-fin. Sylvio Malo.

Syndicat N. C. de la Fonderie, Montmagny.
Prés. Ed. Bernier. Sec.-fin. Ls.-Ph. Gamache.

Syndicat Cath. de l'Industrie du Bois de Rimouski, Inc.
Prés. L.-Er. St-Pierre. Trés. Emilio Duchesne

L'Association Professionnelle des Employés de bureaux de la Province de Québec, Inc.
Prés. Emilien Bernard. Sec.-fin. Léo Talbot.

Syndicat Nat. C. des Employés du Chemin de Fer Alma & Jonquière.
Prés. Léo Guy. Sec.-fin. J.-D. Audet.

Syndicat des Imprimeurs de Granby.
Prés. C. Leblanc. Sec.-fin. J.-A. Daigneault.

Syndicat National Cath. de la Métallurgie de Québec.
Prés. Henri Côté. Sec.-fin. Georges Bédard.

S. C. des Travailleurs aux Carrières de Saint-Marc des Carrières, Cté de Portneuf.
Prés. A. Bédard. Sec.-fin. Robert Légaré.

Syndicat National du Corset Inc. de Québec
P. Mlle B. Lachance. S.-f. Mlle R. St-Germain

Le Syndicat N. C. de l'Amiante d'Asbestos.
Prés. E. Demers. Sec.-fin. Emile Chassé

Ass. des Surintendants et des contremaîtres de la Construction de la province de Québec, Inc.
Prés. Arm. Mathieu. S.-fin. Laurent

• A nos compagnons de travail

L'Union Nationale et Cat. des Menuisiers de Saint-Hyacinthe.
Prés. E. Brunette. Sec.-fin. E.-N. Gaudette.

Syndicat Nat. des Employés de la Pulpe et du Papier de Jonquière Inc.
Prés. L. Corneau. Sec.-fin. Joseph Bergeron.

Syndicat National de la Construction de Sainte-Agathe des Monts.
Prés. Alb. Brient. Sec.-fin. Yves Lamarche.

Syndicat N. du Caoutchouc de Granby Inc.
Prés. L. Cabana. Sec.-fin. Raphaël Couture.

L'Union N. C. des Charpentiers-menuisiers Inc. des Trois-Rivières.
Prés. Omer Michaud. Sec.-fin. Geo. Leblanc.

Syn. N. C. du Textile de St-Hyacinthe Inc.
Prés. Roger Raiche. Sec.-fin. E. Beauregard.

Le Syndicat C. N. des employés de Magasin de Montréal (S.D.) Inc.
Prés. Geo. Laliberté. Sec.-fin. H. Primeau.

Syndicat N. des Papetiers d'East-Angus Inc.
Prés. C. Lafontaine. Sec.-fin. G. Drapeau.

Syndicat des Journaliers des Trois-Rivières.
Prés. Alb. Gauthier. Sec.-fin. Jos. Perreault.

Syndicat des Employés de Tramways de Montréal, Inc.
Prés. Z. Lalonde. Sec.-fin. J.-A. Chagnon.

Fraternité N. Ca. des employés de Transport de Québec, Inc.
Prés. Lud. Ferland. Sec.-fin. Ernest Doré.

Syndicat National des Ouvriers du Papier de Beauharnois, Inc.
Prés. A. Noreau. Sec.-fin. Léop. Bergevin.

Ass. Nat. des Briqueteurs et Maçons Inc. de Montréal.
Prés. Art. Pomerleau. Sec.-fin. A. Lachance.

Syndicat C. des Charpentiers-Menuisiers de Shawinigan.
Prés. A. Plante. Sec.-fin. Antonin Lord.

Le Syndicat N. C. des Commis de Magog.
Prés. M. Vaillancourt. Sec.-fin. Jean Pépin.

L'Association des Employés de Textile de Sherbrooke, Inc.
Prés. J.-B. Castonguay. S.-fin. A.-L. Paradis

Le Syndicat Catholique des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc.
Prés. Fabien Ouellet. Sec.-fin. G. Guérette

Syndicat des Maîtres-Barbiers et Coiffeuses de Chicoutimi
Prés. E. Beaulieu. S.-f. Mlle Lucille Lapierre.

• A nos employeurs

Syndicat Cath. de la Pulpe et du Papier de Donnacona, Inc.
Prés. Fr. Raymond. Sec.-fin. Léo Poulin.

Syndicat N. C. de l'Industrie de la Pulpe et du Papier de Portneuf.
Prés. A. Hamel. Sec.-fin. Arthur Leclerc.

Syndicat National des Charpentiers-Menuisiers de Montréal.
Prés. Osias Fillion. Sec.-fin. F.-X. Guérard.

Syndicat N. C. des Commis et Comptables de Jonquière, Inc.
Prés. R. Bouchard. Sec.-fin. J.-Arm. Boily.

Syndicat des Employés Municipaux de la Cité de Sherbrooke.
Prés. Jos. Carbonneau. Trés. Ulric Bourque.

Syndicat N. C. de l'Amiante d'Asbestos Inc.
Prés. E. Demers. Sec.-fin. Emile Chassé.

Le Synd. Cath. des Employés de Tanneries de Québec Inc.
Prés. Paul Thomassin. Sec.-fin. Ed. Jobin.

Syndicat Nat. C. du Textile de Cowansville.
Prés. Aurélien Dion. Sec.-fin. Roger Frigon.

Synd. C. N. du Vêtement Inc. de Ste-Croix.
Prés. J.-M. Barbin. Sec.-fin. Rita Corbin.

Le Synd. N. C. de l'Industrie de la Boulangerie, de la Pâtisserie et de la Biscuiterie Inc. Section de Québec.
Prés. Em. Gosselin. Sec.-arc. Roméo Beudet

Le Syndicat des Commis et Comptables masculins et féminins de Kénogami Inc.
Prés. A. Gauthier. Sec.-fin. F. Arseneault.

Union Nationale Catholique des Peintres de Québec, Inc.
Prés. J. Dorion. Sec.-fin. F. Dion.

Syndicat des Boulangers et Distributeurs de Pain des Trois-Rivières.

Prés. Sec. des boulangers: Wilf. Mackenzie.
Prés. Sec. des distributeurs: Charles Forcier.
Sec.-fin. Sec. des boulangers: Réal Lahaye.
Sec.-fin. des distributeurs: Roger Fréchette.

Syndicat National des Employés de la Pulpe et du Papier de Dolbeau, Inc.
Prés. Gérard Riverin. Sec.-fin. Ros. Martel

L'Association des Plombiers soudeurs et Poseurs d'appareil de chauffage, Inc. de Mtl.
Prés. Alb. Durand. Sec.-fin. Henri Vinet

Syndicat des hospitaliers des Cantons de l'Est.
Prés. P.-E. Fontaine. Sec.-fin. Jean Beaulieu.

La ville de Montréal et ses employés

Recommandations et suggestions du Rapport minoritaire présenté par Gérard Picard, en marge du différend entre le Syndicat Catholique et National des Fonctionnaires municipaux de Montréal et la Cité de Montréal

Recommandations

Voici les recommandations que je crois devoir faire:

1. Que la cité de Montréal reconnaisse le Syndicat catholique et national des Fonctionnaires municipaux de Montréal pour représenter les fonctionnaires municipaux de la ville de Montréal;
2. Que la cité de Montréal accepte les affiliations extérieures du Syndicat;
3. Que la cité de Montréal ouvre incessamment les négociations d'une convention collective avec le Syndicat;
4. Que les points sur lesquels il n'y aura pas entente entre les parties soient soumis au présent tribunal d'arbitrage ou à un nouveau tribunal, et les parties devraient s'engager à accepter les décisions majoritaires et unanimes qui seront rendues;

5. Que la convention collective soit négociée en vertu de la loi provinciale de la convention collective, (c. 163 S.R.Q. 1941).

Suggestions

Je prends la liberté de faire les suggestions suivantes, dans le seul but de les faire considérer par les intéressés, si on leur reconnaît quelque valeur:

1. La cité de Montréal, je crois, pourrait avec profit pour elle-même et ses employés, nommer un directeur du personnel. Ce dernier agirait comme intermédiaire entre les diverses associations d'employés et les autorités municipales. Il se tiendrait en relations avec les chefs de services. Il recevrait les délégués officiels des diverses associations, discuterait avec eux, et pourrait faire les recommandations ou sug-

gestions en rapport avec les problèmes discutés. Son autorité et sa fonction pourraient être définies par les autorités compétentes;

2. Bien que le sujet ne soit pas de mon ressort, je crois devoir suggérer aux autorités provinciales, dans l'intérêt général:

- a) de refondre la loi des grèves et contre-grèves municipales;
- b) d'en changer le nom pour en faire une loi de conciliation et d'arbitrage des différends pouvant survenir entre les municipalités et leurs employés;
- c) d'étendre la juridiction de cette loi à toutes les catégories d'employés municipaux;
- d) de définir nettement les droits d'association et d'affiliation des diverses catégories d'employés, pour qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet;
- e) de prévoir que la loi de la convention collective ou la loi des syndicats professionnels puissent s'appliquer aux municipalités;

f) de prohiber la grève dans tous les services municipaux;

g) d'instituer un tribunal spécial d'arbitrage obligatoire, permanent et impartial, pour régler les différends qui pourraient survenir entre les municipalités et leurs employés, lorsque les parties ne pourront s'entendre. Les décisions de ce tribunal seraient finales et obligatoires pour les parties. Des sanctions appropriées pourraient être prévues. Ce tribunal pourrait s'adjoindre des assesseurs, suggérés par les parties intéressées, lorsqu'il siégerait pour régler un différend.

Respectueusement soumis,

Gérard PICARD,
membre du tribunal.

Montréal, 13 décembre 1943.

"Préparons l'avenir"

Tel est le nom d'un programme radiophonique que tous nos ouvriers auraient avantage à écouter — Sujets des plus intéressants — Equipe d'auditeurs

Le forum. Radio-Canada offre 13 émissions aux équipes d'auditeurs organisées par le Service d'éducation sociale du Conseil supérieur de la Coopération de la province de Québec. Ces émissions vous présentent un cercle d'étude qui commence à la radio la discussion des sujets au programme. Les équipes à l'écoute continuent la discussion et essaient de trouver une réponse qu'elles transmettent au Service d'éducation sociale qui en fera rapport à l'émission suivante.

L'occasion vous est ainsi offerte d'étudier vos propres problèmes, d'offrir vos propres solutions et de créer un mouvement d'opinions dont on tiendra compte dans la préparation de l'après-guerre. Ces émissions sont faites pour vous et leur succès dépend de vous.

Le bulletin. Pour faciliter vos discussions et vos réponses, le Service d'éducation sociale enverra chaque semaine à toutes les équipes d'auditeurs qui en feront la demande un bulletin pour chacun de leurs membres. Ce bulletin contiendra un exposé du problème à discuter et un questionnaire touchant chacun des points de la discussion. Ce questionnaire a un double but: 1° vous aider à discuter; 2° nous faire connaître votre opinion. Que votre secrétaire le remplisse avec soin chaque semaine immédiatement après la discussion et qu'il le mette à la poste tout de suite.

Le programme. Voici vos sujets de discussion:

- 16 janv. Du travail pour tous?
- 23 janv. Du travail dans l'industrie.
- 30 janv. Du travail dans l'agriculture.
- 6 fév. Des travaux publics.
- 13 fév. Votre responsabilité, travailleurs.
- 20 fév. Quand on ne peut pas travailler...
- 27 fév. Un chez soi attrayant pour tous.
- 5 mars. Savoir utiliser ses loisirs.
- 12 mars. La bienfaisante solidarité.
- 19 mars. Est-ce possible en démocratie?
- 26 mars. L'éducation, base de toute oeuvre durable.
- 2 avril. Comment faire l'éducation.
- 9 avril. Préparons l'avenir!

Comment vous organiser

1. Pour tous renseignements supplémentaires, communiquez avec le secrétaire du Service d'éducation sociale, case postale 186, Québec.
2. Trouvez des gens, parmi vos connaissances et vos voisins, qui seraient intéressés à suivre la série d'émissions radiophoniques.
3. Choisissez un chef d'équipe et un secrétaire pour votre cercle d'auditeurs. Décidez quand et où vous vous rencontrerez.
4. Enregistrez votre cercle au Service d'éducation sociale du Conseil supérieur de la Coopération et demandez en même temps le nombre de bulletins que vous désirez. Ces bulletins sont envoyés gratuitement.

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Deux produits de CHEZ NOUS

CRAVATES et ECHARPES



Manufacturés par
N. LATULIPPE

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

Farquhar Robertson

Limitée



Les principaux marchands de charbon à Montréal

614 ouest, rue St-Jacques
(Carré Victoria)
MA. 7511

Le Président

et

le Conseil d'Administration de FASHION-CRAFT Mfrs Ltée

présentent à l'occasion du nouvel an, leurs meilleurs voeux à leurs artisans et aux autres membres des

Syndicats Catholiques Nationaux



Faits concernant les spiritueux

On entend dire couramment qu'il y a des stocks considérables de whisky dans les entrepôts en douane du Canada. C'est possible, mais il ne s'ensuit pas que ces stocks sont disponibles et qu'ils peuvent être offerts en vente au public.

Les produits de la distillation diffèrent de la plupart des produits fabriqués sur un point très important. S'ils ont été bien fabriqués d'abord, puis bien surveillés pendant leur séjour en entrepôt, chaque année de maturation en améliore la qualité et en augmente la valeur.

Un distillateur n'a jamais trop de spiritueux bien mûris. Mieux ses produits sont mûris, meilleure sera sa réputation dans un marché où la concurrence est très âpre. C'est pourquoi les spiritueux, tels que le whisky, l'alcool et le cognac, sont distillés et entreposés plusieurs années avant d'être livrés à la consommation. La quantité de boisson distillée s'établit en tenant compte des besoins de la clientèle plusieurs années à l'avance, et des facilités d'entreposage.

En temps normal, le fabricant distille régulièrement chaque année une certaine quantité de spiritueux et, au Canada, le gouvernement appose sur chaque bouteille d'alcool, excepté le gin, une bande indiquant l'année de la fabrication.

Cette année, et depuis quelque temps d'ailleurs, on n'a pas fabriqué de boissons alcooliques destinées à la consommation. Toutes les distilleries, au Canada comme ailleurs, sont mobilisées pour la guerre. Produisant toute l'année à plein rendement, elles fabriquent l'un des produits les plus essentiels aux forces combattantes, sur tous les fronts.

Aucune nation ne pourrait poursuivre la guerre sans l'alcool. S'il venait à manquer, ce serait un désastre. L'alcool entre dans la fabrication des munitions, de divers instruments, des peintures, des couvertures, des pansements, en un mot, il serait plus facile d'énumérer les produits qui n'exigent pas d'alcool que ceux dont l'alcool

est une matière première importante ou irremplaçable.

Les distillateurs accomplissent donc une oeuvre nationale de la plus grande utilité. Sans doute, comme tout bon citoyen, ils sont heureux de pouvoir servir le pays. Mais, ainsi que les autres citoyens, ils doivent songer à l'avenir. Après la victoire, ils ne pourront pas, comme la plupart des autres fabricants, reconstituer immédiatement leurs stocks et reprendre leur commerce sur une base plus ou moins normale. Plusieurs années devront s'écouler avant que leurs stocks de spiritueux mûris puissent suffire à satisfaire le public.

La conservation des stocks actuels est tout à fait justifiable. Ces boissons prendront de l'âge et de la valeur, et les approvisionnements ainsi constitués préviendront le danger d'une rareté préjudiciable à la marche normale des affaires.

Le gouvernement fédéral autorise la Commission des Liqueurs de Québec à acheter une quantité déterminée de produits distillés, soit au pays, soit à l'étranger. Mais la Commission n'est pas sûre de pouvoir obtenir son contingent pour les raisons mentionnées ci-dessus et à cause des difficultés de transport et d'autres entraves résultant de la guerre. La Commission doit aussi, dans l'intérêt de ses clients, se préoccuper de l'avenir. La vente des spiritueux doit être restreinte.

Le remède est simple. On l'a déjà indiqué. Il est entre les mains du public, c'est-à-dire de chaque consommateur.

VEUILLEZ CONSOMMER MOINS

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C. T. C. C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études

Programme d'études année 1944

Formation religieuses : — LE CATECHISME

Cercle d'étude

- 1° La fin de l'homme.
- 2° Dieu et ses perfections.
- 3° L'Unité de la Trinité de Dieu.
- 4° La création.
- 5° Nos premiers parents et leur chute.
- 6° Le péché et les différentes espèces de péchés.
- 7° L'Incarnation et la Rédemption.
- 8° La Passion, la Mort, la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur.
- 9° L'Esprit-Saint et sa descente sur les Apôtres.
- 10° Les effets de la Rédemption.

Cercle d'étude.

- 11° L'Eglise.
- 12° Les attributs et pouvoirs de l'Eglise.
- 13° Les Sacrements en général.
- 14° Le Baptême.
- 15° La Confirmation.
- 16° Les effets de la Confirmation.
- 17° Le sacrement de Pénitence.
- 18° La contrition.
- 19° La confession et la satisfaction.
- 20° La manière de faire une bonne confession.

Pour la formation religieuse, le programme suit les chapitres du Catéchisme des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. Chaque aumônier pourra adopter cette partie selon le besoin de son centre.

Formation sociale: — LA RESTAURATION SOCIALE

Cercle d'étude

- 1° La question sociale.
- 2° Le désordre actuel.
- 3° Les erreurs à combattre.
- 4° Les principes évangéliques.
- 5° Droits et devoirs.
- 6° Le salaire familial.
- 7° L'action de l'Etat.
- 8° Le droit d'association.
- 9° Quel groupement choisir.
- 10° Vers le corporatisme.

Cercle d'étude

- 11° L'oeuvre de l'Eglise.
- 12° L'oeuvre de l'Etat.
- 13° L'oeuvre des corps professionnels.
- 14° Rénovation de l'esprit chrétien.
- 15° Réforme des moeurs.
- 16° Le rôle des individus.
- 17° Tâche de l'Etat.
- 18° Tâche des corps professionnels.
- 19° Instauration du corporatisme.
- 20° Action catholique et retraites fermées.

Pour la formation sociale on pourra référer au "Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", que la Fédération fait éditer. Le programme plus haut mentionné concorde avec chacune des divisions du manuel. Vous pouvez vous le procurer à la Fédération des Cercles d'études, 19 rue Caron, Québec.

Formation syndicale: — LA DISCIPLINE

Cercle d'étude

- 1° Comment définir la discipline?
- 2° Qu'est la discipline syndicale?
 - a) Pour un membre;
 - b) Pour un officier.
- 3° L'indiscipline de quoi est-elle la cause?
 - a) chez le membre;
 - b) Chez l'officier.
- 4° Que résulte-t-il de l'indiscipline?
- 5° Quelles relations y a-t-il entre le contrôle financier et la discipline? a) pour un membre et pour un syndicat;
- 6° b) Envers les corps supérieurs.
- 7° Que demande la discipline? a) au sein d'une fédération;
- 8° b) Entre fédérations.
- 9° c) Entre une Fédération et le Bureau Confédéral;
- 10° d) Au sein d'un Conseil central;
- 11° e) Entre un Conseil central et le Bureau Confédéral;

Cercle d'étude

- 12° f) Entre tous ces organismes et le Congrès Confédéral.
- 13° En quoi consistent les responsabilités des officiers et directeurs de tous ces corps?
- 14° Lorsqu'il y aura conflit de travail, quelle sera la discipline à suivre pour un membre syndiqué?
- 15° Quelle sera la discipline à suivre par les officiers et par le Syndicat? a) si le conflit est causé par les individus "ouvriers ou patrons";
- 16° b) Si le conflit est dû à l'inobservance d'un contrat;
- 17° c) Si le conflit découle de conditions de travail non prévues dans un contrat.
- 18° Quel est le rôle des corps supérieurs, s'il y a conflit dans un syndicat ou dans une fédération?

Pour la formation syndicale, il faudra référer au journal "Le Travail et la Vie Syndicale", à la page intitulée: "Le Syndicaliste". A partir du mois de novembre, deux cercles d'étude paraîtront chaque mois.

LA FEDERATION DES CERCLES D'ETUDES DE LA C.T.C.C.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

- Loi de la convention collective
- Loi du salaire minimum
- Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
- Service de conciliation et d'arbitrage
- Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

- Loi des établissements industriels et commerciaux
- Loi des édifices publics
- Loi des paratonnerres
- Loi des mécaniciens de machines fixes
- Loi des appareils sous pression
- Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

- Loi des accidents du travail
- Service de placement provincial
- Loi des pensions aux aveugles de Québec
- Loi de l'assistance aux nécessiteuses

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHEI
Directeur des Services

Formation syndicale

Premier cercle d'étude

Comment définir la discipline

On peut définir la discipline comme l'obéissance dans l'ordre. C'est chacun à son poste obéissant et commandant selon son rôle.

Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, qui fut le précurseur du mouvement d'action catholique et le grand ami de nos syndicats catholiques disait souvent: "Pour les mouvements d'action catholique j'aime mieux une défaite qu'une victoire sans discipline. Celle-ci n'a pas de lendemain".

Toute la stratégie militaire est basée sur la discipline et nous savons ce qui arriverait à nos armées si le soldat ou le régiment manquait à la discipline.

Questionnaire

1. Comment définir la discipline?
2. Comment expliquez-vous que l'on suit la discipline en obéissant et en commandant?
3. Comment expliquez-vous la parole de Mgr Roy?
4. Que veut dire le mot stratégie?
5. Qu'arriverait-il à nos armées si l'n'y avait pas de discipline?

Deuxième cercle d'étude

Qu'est la discipline syndicale?

La C.T.C.C. est l'armée des travailleurs catholiques du Canada. Si nous voulons que notre mouvement marche de l'avant, il faut donc une discipline syndicale. Il faut que chaque unité de notre mouvement connaisse son rôle et surtout qu'il l'exécute. Que chacun soit à son poste.

(a) Pour un membre

Pour un membre la discipline envers son syndicat consiste à bien connaître le règlement de son syndicat et surtout l'observer. A ne pas critiquer à tort et sans raison. Donner confiance et respecter les officiers de son syndicat. Penser qu'il faut aider et se servir de son syndicat. Payer ses contributions régulièrement et assister aux assemblées. Ne pas oublier qu'un syndicat vaut ce que valent ses membres.

Questionnaire

1. Qu'est la C.T.C.C.?
2. Que faut-il attendre par unité dans le mouvement?
3. Quelle est l'importance du règlement pour un syndicat?
4. Pourquoi faut-il avoir confiance en nos officiers?
5. Pourquoi un membre doit-il assister aux réunions de son syndicat?
6. A quoi sert la contribution dans un syndicat?

Ça marche

D'un peu partout on reçoit des nouvelles que les cercles d'étude marchent à qui mieux mieux.

Au congrès de Granby, Mgr Douville disait: "Le cercle d'étude est à l'honneur chez vous, je vous en félicite, continuez, je ne saurais trop insister."

Dans le diocèse de Chicoutimi, Mgr Melanson a nommé un aumônier spécialement pour les cercles d'étude. M. l'abbé P. Bergeron, de Port-Alfred.

Le Cercle Léon XIII de Montréal a fêté son 25e anniversaire de sa fondation. Hommage aux pionniers.

A Saint-Hyacinthe, un bulletin hebdomadaire sert aux cercles d'étude et aux aumôniers.

Québec, Plessisville, Don-nacona, Sainte-Croix ont tenu

des journées d'étude par commission.

Shawinigan et Grand'Mère ont eu eux aussi leur journée d'étude.

La C.T.C.C. tiendra sa journée d'étude à Sherbrooke à la fin de janvier.

Loretteville est le premier cercle qui paie sa contribution de \$3.00 à la Fédération des Cercles d'Etude. Son cercle marche très bien.

Joliette veut avoir un cercle d'étude par syndicat. Nous lui souhaitons plein succès.

Voulez-vous lutter avec succès contre le Congrès Canadien? alors un cercle d'étude par syndicat.

Procurez-vous votre manuel populaire d'Action Social et Syndicale à la Fédération des Cercles d'étude, 19 rue Caron, au prix de 15 sous.

H. P.

Pour les deux cercles d'études du mois de janvier

FORMATION RELIGIEUSE: Voir dans le petit catéchisme: 1) La fin de l'homme; 2) Dieu et ses perfections.
FORMATION SOCIALE: Voir les deux premiers chapitres du "Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale".
FORMATION SYNDICALE: Voir le cours contenu dans cette page du "Syndicaliste".

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.

Gérard Picard: secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier de la C.T.C.C.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



MONTREAL, JANVIER 1944

"Je ne reçois pas mon journal"!

—A qui la faute?—Où sont les responsables?—Vous le saurez en lisant cet article jusqu'au bout.

Plusieurs de nos abonnés ne reçoivent pas leur journal. A qui la faute se demandent-ils? Dans les lignes qui vont suivre, nous essayerons de vous indiquer les causes possibles d'erreurs et de trouver les responsables de ces erreurs en ce qui a trait à la non-réception du journal par les abonnés.

Disons dès maintenant que nous écrivons cet article dans le meilleur esprit, sans aucun parti pris ni rancunes et avec la seule volonté de vous indiquer là où se trouve le bobo afin que tous ensemble nous puissions aider à y remédier.

Même si cela paraît à première vue inutile, nous devons vous rappeler ceci: Du moment où un syndiqué s'abonne à son journal à l'autre moment où il recevra ce même journal entre ses mains dans sa maison, il se passe toute une série, toute une chaîne d'opérations, opérations posées par "plusieurs" personnes. Admettant qu'une seule de ces personnes se permette une distraction, commette une erreur en ce qui a trait à votre abonnement, et il s'ensuit logiquement que vous ne recevrez pas le journal auquel vous avez droit. De la découle l'importance pour vous de savoir quelles sont ces personnes qui peuvent s'occuper ou négliger de s'occuper de votre propre abonnement, de là la nécessité de connaître les stades nombreux et bien différents par lesquels un journal doit passer avant de vous parvenir.

Nous le répétons, si une seule maille manque à cette chaîne d'opérations nécessaires pour l'expédition de votre journal, ce journal ne se rendra pas à destination, c'est-à-dire chez-vous.

Première maille de cette chaîne

Un syndiqué donne son nom et son adresse en versant le prix de son abonnement. Les questions suivantes peuvent se poser: La personne à laquelle il donne son nom inscrit-elle réellement ce nom? ne peut-elle pas l'oublier? ne peut-elle pas également se tromper en l'écrivant? Toutes choses possibles avec la meilleure volonté du monde.

Deuxième maille

Celui qui a le nom de l'abonné en main ne peut-il pas être débordé de travail? ne peut-il pas retarder l'envoi de l'abonné au bureau de circulation du journal? n'attend-il pas de compléter sa liste avant de l'envoyer? ne peut-il pas commettre des erreurs dans l'inscription des noms? Autant de questions qui peuvent de nouveau se poser, autant d'explications peut-être d'erreurs ou de retards!

Troisième maille

Le nom de l'abonné est parvenu au bureau du journal: le responsable de la circulation devra inscrire ce nom sur trois listes différentes dont une sera envoyée à l'imprimeur.

Cette personne chargée de transcrire, de copier, de classer par régions les noms des abonnés sur les trois listes, elle peut commettre des erreurs et des oublis; compiler et classer des milliers de noms, en faire la vérification à tous les mois, ce n'est pas, vous le comprendrez, une mince besogne.

Cette besogne déjà si hardue est devenue encore plus compliquée au journal ces derniers temps par les changements effectués dans le personnel. A noter qu'au journal comme dans toute organisation syndicale, la besogne ne fait jamais défaut!

Quatrième maille

La liste des noms de nos abonnés parvient à notre imprimeur; il la fait composer en caractères typographiques et la fait découper en bandelettes de 1/2 pouce par un pouce environ, bandelettes qui contiendront chacune l'adresse d'un abonné; cette bandelette est ensuite collée sur le journal et celui-ci est prêt pour l'expédition.

Ne croyez vous pas qu'encore là, avec la meilleure volonté de notre imprimeur, des adresses soient inscrites avec des erreurs, que quelques-unes de ces petites bandes d'adresses se perdent ou se décollent!...

Cinquième maille

Le journal bien adressé est mis à la poste. Il passera entre

les mains de plusieurs personnes avant de parvenir à destination. Si une ou plusieurs de ces personnes sont négligentes ou sont intéressées à faire disparaître le journal, elles peuvent bien l'intercepter au passage... Il a été prouvé dans le passé que certains journaux avaient été "boycottés"; nous avons raison de penser que le nôtre peut l'être également.

De plus, il peut arriver que le facteur dépose le journal d'un abonné à une ancienne adresse, si cet abonné n'a pas pris la peine d'aviser LE TRAVAIL de son changement de domicile; dans ce cas, et cela arrive souvent, le successeur dans la maison de cet abonné jouit à titre gratuit de son journal.

CONCLUSIONS

Devant cette procédure et ces faits expliqués, soyons pratiques. Si donc un abonné ne reçoit pas son journal, il n'a qu'une chose à faire, nous en aviser ou nous faire aviser au plus tôt; il se doit de bien spécifier son nom, son adresse, la date de son abonnement ainsi que les mois où il n'a pas reçu son journal, ces renseignements sont indispensables.

Ce n'est qu'avec toutes ces informations sur un cas en particulier que nous pourrions localiser où se se situe l'erreur ou l'oubli (c'est-à-dire trouver l'endroit précis où la chaîne a été brisée) et y remédier.

En ce qui concerne le "boycottage" du journal après qu'il a été mis à la poste, il serait également facile de le contrôler avec votre appui. En effet, notre imprimeur nous remet à

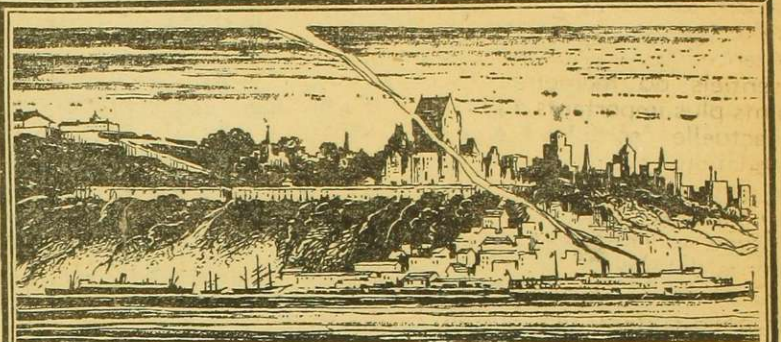
(Suite à la page 15)

POUR CHASSER LES TOUX



SIROP MATHIEU

VAUT SON PESANT D'OR EN VENTE PARTOUT



L'horizon de la Liberté

Depuis ce matin mémorable de 1534 où Jacques Cartier promena pour la première fois son regard émerveillé sur les vieilles Laurentides jusqu'à ce jour récent où les drapeaux des Nations-Unies flottèrent sur l'historique citadelle de Québec, l'ainée des provinces canadiennes est toujours restée fidèle aux nobles traditions et aux grands principes démocratiques... et, dans ses murs hospitaliers, on a pu former de vastes projets, dont même les endroits les plus reculés de la terre récolteront les fruits.

Depuis plus de 70 ans, la Sun Life of Canada a eu l'avantage d'être associée au progrès du Canada français... et, aujourd'hui, plus d'un million d'assurés bénéficient de la protection et de la sécurité offertes par cette entreprise québécoise, qui se classe parmi les plus importantes compagnies d'assurance-vie du monde.



SUN LIFE OF CANADA

Avec les hommages

de

St. Johns Silk Co.

ST-JEAN, Qué.

MANUFACTURIERS DE BAS
entièrement diminués

MARQUES: CHATELAINE et CLAIRE

Délégation de la C. T. C. C. auprès du gouvernement provincial

Résumé du mémoire présenté — Suggestions et demandes nombreuses

Nos lecteurs sont invités à lire avec attention le résumé du Mémoire que la C.T.C.C. a présenté au gouvernement provincial. Tous les journaux en ont souligné l'importance. Mais nous avons tenu à insérer dans **Le Travail** un compte rendu précis, en mettant en évidence les points les plus essentiels du mémoire. Ces points plus importants à l'heure actuelle, sont les recommandations relatives à la Loi des grèves et contre-grèves municipales, à la Loi des Conventions collectives et des accidents du travail.

C'est le 22 décembre que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a présenté un premier mémoire au cabinet provincial. Le président général de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier, dirigeait la délégation. L'hon Adélaïde Godbout, premier ministre de la province; l'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, les honorables Hector Perrier, Mathewson, Casgrain, Oscar Drouin, Henri Groulx et d'autres membres du cabinet provincial ont reçu les délégués. Voici un bref compte rendu du Mémoire présenté au gouvernement.

La C.T.C.C. espère en premier lieu que la prochaine session provinciale sera particulièrement fructueuse dans le domaine de la législation sociale. Il est vrai qu'à cause de la guerre, la juridiction provinciale en matière de législation sociale est parfois amoindrie par les décrets d'Ottawa.

La C. T. C. C. croit tout de même, qu'en dépit des difficultés actuelles, le gouvernement de la province doit donner un coup de barre décisif et s'engager dans la voie de mesures nouvelles susceptibles d'assurer la paix sociale et de donner justice aux classes laborieuses.

Réalisations intéressantes les travailleurs

Déjà la législation de cette province s'est enrichie d'une loi de fréquentation scolaire obligatoire, dont le principe avait été endossé par la C.T.C.C. La loi provinciale de l'assurance-maladie, la nomination du président et des membres de la Commission d'assurance-maladie récemment, sont considérées comme un progrès social important. De plus, le public s'attend à une action gouvernementale énergique lorsque seront connues les recommandations des enquêteurs en marge du scandale des garderies privées. Au nombre des réalisations qui intéressent le monde du travail, il faut aussi souligner l'institution du Conseil d'orientation économique. La C.T.C.C., qui a toujours favorisé l'institution d'une Commission du service civil, a constaté avec plaisir que le gouvernement avait adopté la législation nécessaire à cet effet et nommé récemment le président et les membres de la nouvelle commission.

Conciliation et arbitrage

Une des demandes les plus importantes et les plus pressantes à l'heure actuelle présentée par la C.T.C.C., est l'organisation d'un mécanisme satisfaisant d'arbitrage et de

conciliation. Voici le texte même du mémoire sur ce sujet:

La législation actuelle, dans le domaine de la conciliation et de l'arbitrage, devrait être refondue et perfectionnée. La Loi des différends ouvriers de la province de Québec devrait, dans l'opinion de la C.T.C.C., s'appeler "Loi de Conciliation et d'arbitrage", et comprendre trois parties:

- a) conciliation,
- b) arbitrage volontaire,
- c) arbitrage obligatoire.

En marge de la Loi des grèves et contre-grèves municipales, la C.T.C.C. fait les suggestions suivantes:

1. que l'on change le nom de la Loi pour un nouveau nom indiquant qu'il s'agit d'une loi d'arbitrage obligatoire des différends pouvant survenir entre les municipalités et leurs employés de toutes catégories;

2. que cette loi protège tous les employés de tous les services municipaux, sans exception;

3. que l'on définisse clairement le droit d'association des employés municipaux et le droit d'affiliation à des organismes extérieurs;

4. que l'on reconnaisse aux Syndicats d'employés municipaux et aux municipalités le droit de négocier des contrats collectifs, soit en vertu d'une législation comme celle suggérée par le rapport Prévost, soit en vertu de la loi provinciale de la convention collective;

5. la C.T.C.C. n'est pas opposée à ce que toute grève soit interdite dans tous les services municipaux, du moment que la loi offrira aux employés un mécanisme satisfaisant d'arbitrage obligatoire. Il s'agit ici de l'obligation de soumettre tout différend à l'arbitrage, et de l'obligation d'accepter les recommandations des arbitres;

6. au nombre des tribunaux permanents, suggérés plus haut, il pourrait peut-être y avoir un tribunal chargé de régler les différends pouvant survenir entre les municipalités et leurs employés;

7. enfin, la loi pourrait prévoir des sanctions sévères pour assurer le respect des décisions des arbitres ou du tribunal.

Liberté syndicale, contrats collectifs, tribunaux du travail

Trois enquêtes, ordonnées par le gouvernement, ont été suivies de près par la C.T.C.C.

1. l'enquête de la Commission Prévost dans l'Industrie de la pulpe et du papier de la région du Saguenay;

2. l'enquête de la Commission syndicale sur les relations industrielles;

3. l'enquête de la Commission patronale sur les relations industrielles.

Le rapport de la Commission Prévost a été rendu public. La C.T.C.C. apprécierait la publication des deux autres rapports. La C.T.C.C. a appris que les trois rapports en question avaient été référés au Conseil supérieur du travail et elle compte que le gouvernement, dès la prochaine session, légifèrera, en tenant compte des recommandations du Con-

seil supérieur du travail, sur les questions primordiales de la liberté syndicale, des contrats collectifs et des tribunaux du travail.

Ces trois derniers points font l'objet de recommandations particulières dans le rapport de la Commission Prévost. La C.T.C.C. a endossé ces recommandations générales; mais il convient de donner ici quelques explications.

La C.T.C.C. est d'accord sur la liberté syndicale telle que conçue dans le rapport de la Commission Prévost: ce qui n'implique pas une contradiction avec l'atelier fermé librement consenti qu'elle a approuvé, à la condition d'être sanctionné par un tribunal du travail.

De même, dans l'opinion de la C.T.C.C., les contrats collectifs étudiés dans le rapport de la Commission Prévost, ne viennent pas en conflit avec la loi actuelle de la Convention collective. Il s'agit, dans le rapport, des véritables contrats collectifs, sans extension juridique, formés et appliqués suivant certaines règles précises, édictées par la loi ou tracées par les tribunaux du travail.

Au sujet des tribunaux du travail, le rapport Prévost soumet quelques alternatives: soit une division spéciale de la Cour supérieure, soit un Comité judiciaire au sein du Conseil supérieur du travail. La C.T.C.C., sur ce point, ne songe pas à soumettre un projet détaillé. Mais elle suggère que ces tribunaux devraient être facilement accessibles, sans procédure formaliste et où les syndicats et les unions pourraient facilement se faire entendre. Il se peut qu'il soit préférable qu'il y ait quelques tribunaux de district et un tribunal provincial ayant le pouvoir de reviser, sur requête d'une partie intéressée, les décisions des tribunaux de district. Ces tribunaux pourraient être institués suivant la formule de la Régie des Services publics.

Le tribunal provincial pourrait aussi avoir juridiction pour reviser les décisions de la Commission des accidents du travail. Tous ces nouveaux tribunaux, au sens de la C.T.C.C., pourraient être permanents. Ils pourraient être composés chacun d'un président et de deux membres. Et ils pourraient avoir la faculté de s'adjoindre des assesseurs, à leur discrétion et à la requête des parties, pour l'étude des difficultés d'ordre technique. La C.T.C.C. n'aurait pas d'objection à ce qu'il y ait appel de plein droit à la Cour d'appel, mais sur les questions de (Suite à la page douze)

Meilleurs souhaits de Bonne et Heureuse Année

La Fédération des métiers du Bâtiment et des matériaux de Construction.

Président : OSIAS FILION

Secrétaire : J.-B. DELISLE

Avec les meilleurs souhaits de

Perrin Glove Co. (Canada) Ltd

437, rue MAYOR, MONTREAL

Tél. : LA. 0116

AVEC LES COMPLIMENTS

DE

J.-L. Guay & Frère, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

437 rue Guy, Montréal - Tél. Fitzroy 9693*

Avec les meilleurs souhaits aux ouvriers

Montreal Shoe Machinery Co. Ltd

DISTRIBUTEURS

Machinerie pour la fabrication des chaussures

535 Ontario est, Montréal

- 575 St-Vallier, Québec

Tél. FALKirk 1116
Echange privé

1800, RUE NICOLET

Avec les compliments de

Charbonneau, Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES et PATES ALIMENTAIRES

MONTREAL

Avec les compliments de

Tél. : CRescent 4183

Damien Boileau, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

245 Ave McDougall, Outremont,

MONTREAL

ACHETEZ

vos fourrures d'une maison canadienne-française



1473 AMHERST - Tél.: CH. 3181

Meilleurs souhaits de

Comité Paritaire du Commerce de Détail de la Fourrure de Montréal et district.

Le gouvernement Godbout attaque de front la dictature économique des trusts

L'hon. Adélar Godbout, en annonçant récemment la décision de son gouvernement d'exproprier la Montreal Light Heat & Power, exposa en une dizaine de mots le grand principe d'équité qui le guide dans cette vaste réforme économique: "Remettre au peuple les ressources naturelles de la province de Québec". Ce principe est si bien conforme au bon sens et à la justice que les adversaires du projet Godbout ne l'ont pas attaqué et qu'ils n'oseront même pas le discuter. Toutes leurs objections portent et porteront sur des questions secondaires, mais elles laissent intact, inattaquable, le principe dont s'inspire M. Godbout et qui veut que les ressources naturelles de notre province, qui appartiennent au peuple, soient exploitées en premier lieu pour son bénéfice.

Dans le cas présent, il s'agit de nos ressources hydro-électriques, de la puissance productrice de nos cours d'eau. La province de Québec, à cet égard, est la mieux pourvue de toutes les provinces du Canada. Il y a même, dans tout l'univers, peu de contrées qui possèdent une abondance et une diversité comparables. Toutes nos rivières et nos chutes ne sont pas encore exploitées et cependant nous produisons assez d'électricité pour en revendre. Cependant, un trop grand nombre de nos campagnes ne bénéficient pas encore des avantages de l'électrification et celles où se fait la distribution de l'électricité payent trop cher pour ce service.

Dans les centres urbains et industriels, le coût élevé de l'électricité constitue une exploitation des consommateurs, des familles, en même temps qu'il est un obstacle à l'établissement de nouvelles industries. Le progrès de notre province, dans tous les domaines, aurait été plus rapide, si l'électricité avait été moins coûteuse. Il en a été ainsi parce que l'exploitation hydro-électrique s'est faite jusqu'ici pour le bénéfice exclusif d'un trust monstrueux, qui s'est développé avec les années et qui, non content de profits raisonnables, a eu recours à des manipulations financières condamnables pour gonfler son capital. Ce trust est devenu si puissant qu'il n'hésite pas à proclamer cyniquement que son crédit est meilleur que celui de la province. Il a accumulé, en vendant l'électricité trop cher, une fortune colossale qui a fait de lui une puissance occulte, dominatrice, qui se croit supérieure au gouvernement lui-même.

C'est cette puissance que le gouvernement Godbout a résolu de mettre à la raison. L'expropriation de la Montreal Light Heat & Power ne se fera pas pour "punir" le trust, pour enlever à ses actionnaires ce qui leur est dû en justice, mais dans le but de mettre fin à l'exploitation du public par des intérêts privés, dans le but de faire passer l'intérêt géné-

ral avant les intérêts particuliers, dans le but d'abaisser le coût de l'électricité et de rendre ce service d'utilité publique accessible à tous, à un prix qui permettra aux familles les plus humbles de se pourvoir de tous les appareils électriques modernes qui rendent la vie plus facile, qui simplifient les tâches domestiques et qui font le confort du foyer.

Nous admirons avec raison, en maintes circonstances, le sens pratique de nos compatriotes de langue anglaise. Dans la principale province de langue anglaise, l'Ontario, l'opinion publique a reconnu depuis longtemps le principe que l'exploitation hydro-électrique doit se faire au bénéfice exclusif du peuple et non pas pour le profit d'un trust, si bien administré qu'il soit. Dans la province d'Ontario la production et la distribution de l'électricité se sont toujours faites suivant le régime que le gouvernement Godbout veut aujourd'hui instaurer dans Québec. Les usines hydro-électriques et les réseaux de distribution appartiennent à la province et aux municipalités; l'étatisation a permis de vendre l'électricité au prix minimum et l'administration de cette vaste entreprise n'est pas moins parfaite que si elle était entre les mains de particuliers. Pourquoi ne pourrait-il en être ainsi dans la province de Québec?

Le progrès des Canadiens français, l'abolition de ce que certains appellent la "dictature économique" constituent le fond du programme de certains groupes politiques d'opposition qui font depuis des années des campagnes de discours et de promesses pour capter la faveur populaire. Le gouvernement Godbout a fait mieux en posant des actes. La première étape de l'affranchissement économique de notre peuple devait être nécessairement sa libération de l'emprise du trust de l'électricité. C'est là qu'est le commencement, car c'est là qu'est le secret du développement industriel de notre province, de son essor agricole.

L'expropriation de la Montreal Light Heat & Power se fera suivant tous les principes de la légalité et de l'équité, c'est-à-dire que la compagnie a toute liberté de défendre ses intérêts. Le débat est déjà engagé devant la Régie des Services publics de la province et dans les journaux qui sont au service du trust. Tous les arguments qu'apportera la compagnie pour combattre le projet du gouvernement tendront à faire oublier ou à fausser le grand principe que les ressources hydro-électriques de la province appartiennent au peuple de la province et que leur exploitation doit se faire en vue de l'intérêt général. Si l'opinion publique de notre province allait perdre de vue ce principe et se laisserurrer par les arguments fallacieux du trust, le monopole exploitateur aurait remporté

une dangereuse victoire. Le gouvernement Godbout a besoin, dans la poursuite de son initiative libératrice, de l'appui du sentiment populaire.

(Communiqué)

GASTON GIBEAULT
AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

ANTONIO GARNEAU, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

Milleurs souhaits de

La Fédération Nationale des Gantiers

Président: ROMEO BELLEMARE - Secr.-fin.: GEORGES ST-PIERRE

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER, C.R., ministre
Jean BRUCHESI, sous-ministre

Les Ecoles d'Arts et Métiers

COURS DU JOUR ET DU SOIR
dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER - Tél. CRescent 2151



IL FAUT TENIR!

Sur le front intérieur, c'est la bataille contre l'inflation qui est la plus critique.

Si nous sommes les vainqueurs dans cette lutte, nous aurons grandement contribué à gagner la guerre.

Et si nous empêchons l'inflation, nous aurons grandement facilité la solution des problèmes d'après-guerre.

• • •

Le contrôle des prix a pour but de prévenir l'inflation. C'est une sauvegarde en même temps qu'une garantie d'un standard de vie normal.

Rien ne sert de toucher un revenu plus élevé si les prix augmentent sans cesse, parce que la valeur de l'argent baissera de plus en plus.

Pour éviter le chômage immédiatement après la guerre, nous devons d'abord vaincre l'inflation.

• • •

Le taux des salaires et des gages est un grand facteur, souvent le plus important, dans le prix de tout ce que nous achetons.

Si le plafond des prix s'écroule, tout le monde en souffrira à la longue.

Nous devons continuer à lutter contre l'inflation pour garantir la victoire de nos armes.

Nous devons aussi lutter pour établir une base solide sur laquelle nous bâtirons, après la guerre, un Canada puissant et prospère.

M. St. Laurent

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

Ottawa, le 13 décembre, 1943

Courtes nouvelles de ...

QUEBEC

Le manque d'espace dans notre édition ne nous a pas permis de donner un compte rendu des activités de nos Syndicats de Québec. Voici un résumé d'un rapport que nous faisait parvenir dernièrement la présidente du Syndicat de l'industrie du corset de Québec.

Ce Syndicat existe depuis sept ans. Au cours de l'année 1943, le Syndicat a obtenu pour ses membres, grâce à une intervention réitérée auprès du Conseil régional, une augmentation de salaire par le boni de vie chère. Ceci représente une augmentation considérable dans les trois industries de Québec. Et depuis, les conditions de travail ont été sensiblement améliorées. En octobre, le Syndicat obtenait la vacance payée. Ces vacances furent données au cours du mois de novembre. Le rapport de la présidente se termine par un résumé des activités du Syndicat pendant l'année qui se termine et par quelques suggestions pratiques qui sont de nature à éclairer les membres. Le Comité exécutif du Syndicat est composé comme suit: présidente, Mlle Bernadette Lachance; vice-présidente, Mlle Rose-Alma Dionne; sec.-corr., Mlle Marguerite Thivierge; ass.-sec., Mlle Bernadette Savard; trésorière, Mlle Yvonne Denoncourt; ass.-trés., Mlle Madeleine Chevalier. La présidente exprime toute sa reconnaissance aux membres de l'exécutif qui n'ont épargné ni leur temps, ni leur dévouement pour mener à bonne fin la cause syndicale.

* * *

M. Henri Petit, président du syndicat des imprimeurs, dirigera au cours de la prochaine année le travail du Conseil général des Syndicats catholiques. Ses confrères l'ont réélu à ce poste le 7 déc., lors de la réunion générale annuelle. M. Petit s'occupe de syndicalisme depuis sept ou huit ans et il fut choisi comme président lors de la démission de M. Gérard Picard au mois de juillet dernier.

Cependant, le bureau de direction du Conseil change passablement cette année. Plusieurs membres ont quitté leur poste. Le premier vice-président est M. Rosario Gosselin. M. Gosselin fait partie de cet organisme depuis longtemps déjà. La charge de 2e vice-président sera occupée par M. Joseph Parent, du syndicat des employés de garages. M. Omer Pagé, sec.-archiviste depuis au delà de six ans, a démissionné. Il sera remplacé par M. Robert Saint-Hilaire, du syndicat des imprimeurs, qui occupait les fonctions d'assistant-sec.-archiviste. Celui-ci est remplacé à ce poste par M. L. Dorion, président du syndicat des employés de magasins.

TROIS-PISTOLES

Récemment, avait lieu dans la salle de l'hôtel de ville de Trois-Pistoles, une grande assemblée. Le but de cette réunion était de grouper tous les ouvriers de l'industrie du bois de l'endroit pour fonder un nouveau Syndicat. Dans l'as-

sistance, on remarquait S. H. le maire de Trois-Pistoles, président d'honneur, M. l'abbé Richard, curé de la paroisse, et M. l'abbé Gérard Marquis, aumônier désigné pour le nouveau Syndicat, M. Emilio Duchêne et M. Gérard Lavoie, respectivement président et vice-président de la Fédération Nationale de l'Industrie du bois; M. Louis Longchamp, directeur du Syndicat de Rimouski, et M. F.-X. Légaré, agent d'affaires et organisateur de la Fédération. M. Légaré exposa la nécessité pour les ouvriers de Trois-Pistoles de se grouper en union au point de vue religieux, national et professionnel. Il souligna en particulier ce fait que les Syndicats catholiques nationaux ne tendent pas à amoindrir le prestige de l'employeur. Bien au contraire, ils ne négligent rien pour l'avancement et la prospérité de l'industrie, choses indispensables au bien-être des ouvriers.

Tous les assistants manifestèrent leur détermination à former un syndicat et d'ici peu le nouveau groupement sera en pleine activité. Quatre directeurs seront choisis parmi les ouvriers en collaboration avec l'aumônier, ils étudieront les points importants à déterminer. Les invités prirent tour à tour la parole. En terminant son allocution, M. le curé Richard demanda que ce Syndicat se fonde bientôt, et tracera à tous une ligne de conduite: respecter l'autorité de l'employeur qui, de son côté, devra respecter les droits de l'ouvrier.

SAINT-PACOME

Nous recevons de cet endroit le communiqué suivant: Le Syndicat de l'industrie du bois de Saint-Pacôme recevait dernièrement la visite de l'organisateur de la Fédération. M. F.-X. Légaré avait été invité pour aider le bureau de direction du Syndicat à rédiger une convention collective de travail pour les ouvriers de Saint-Pacôme. Cette convention sera par la suite soumise à l'employeur pour approbation. Nous serons heureux de recevoir d'autres nouvelles de cet endroit.

DRUMMONDVILLE

Les journaux ont déjà donné un compte rendu d'une grande assemblée qui avait lieu récemment au Centre Ouvrier Saint-Joseph de Drummondville pour les employés de la Canadian Celanese. Cependant, nous en profiterons aujourd'hui pour relever, dans l'intérêt de nos lecteurs, quelques points particuliers de l'intéressant discours du président de la Fédération du Textile, M. Honoré D'Amour. Cette Fédération, note le président, compte présentement 22 Syndicats dans 10 villes de la province de Québec. Tous ces Syndicats sont bien vivants, quoi que puissent en penser certains personnages qui tentent de nuire à notre mouvement. La plupart des employeurs reconnaissent les Syndicats comme représentants la majorité des employés. Des orateurs, comme Kent Rowley et Madeleine Parent ont beau essayer, par leur propagande, de prouver le contraire; ils ne

réussissent pas à contredire les faits. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'insérer un plus long commentaire de l'intéressant discours de M. H. D'Amour.

RIMOUSKI

D'un communiqué de M. F.-X. Légaré, agent d'affaires des Syndicats de Rimouski, nous soulignons à l'attention de nos lecteurs les faits suivants: Le Syndicat de l'industrie du bois de Rimouski tenait dernièrement une importante réunion. Il s'agissait de choisir un remplaçant à M. Ernest Saint-Pierre, présentement dans l'armée. Et puis, les directeurs de la Fédération tenaient leur assemblée récemment en l'édifice Lepage de Rimouski. Deux nouveaux directeurs étaient choisis: M. Jean-Paul Bérubé, pour représenter le Syndicat de Cabano, et M. Paul Millard, pour représenter celui de St-Pacôme. Enfin, M. Légaré nous mentionne que la Fédération du bois de Rimouski a fait imprimer cette année un magnifique calendrier: ceci avec l'aide et la collaboration des divers centres affiliés. L'organisateur de la Fédération des Syndicats intéressés de prendre les dispositions nécessaires pour recevoir le nouveau calendrier, lequel est destiné à faire connaître de plus en plus le grand mouvement que les Syndicats veulent développer au sein de la population ouvrière.

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

Tannerie: 4900, rue Iberville
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique: MONTREAL
939, SQUARE VICTORIA

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE MASONITE TEN TEST BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone: CH. 1300
Montréal



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

Au dehors et au dedans

UN TABLEAU: une leçon

C'est le Christ au soir de sa journée de travail. Assis à la porte de son atelier, parmi les planches qu'il équarissait tout à l'heure, il s'entretient avec des compagnons qui reviennent de l'usine ou de la terre. Un cercle de sympathies s'est fait autour de lui: on l'écoute avec émotion. Sous l'influence des idées qu'il exprime, des visages tristes ou sombres s'éclaircissent d'une expression meilleure. Ce peuple surpris découvre que sa destinée est belle et mérite d'être aimée, si on la comprend et si on l'organise comme l'explique ce jeune artisan aux pensées si hautes et au cœur si généreux.

UN DANGER

C'est la C.C.F. au milieu de nous. Qui ne la croirait pas en face des événements actuels? Un certain Harold Winch n'a-t-il pas récemment affirmé à Calgary: "Une fois au pouvoir, nous instituerons immédiatement le SOCIALISME. Si le capitalisme s'y oppose, alors nous saurons comment répondre. En Russie, il en fut de même!"

MARIONNETTES

Définition: Ce sont des petites figures que quelqu'un, place derrière une toile, fait mouvoir à l'aide de fils ou de ressorts. Combien de nos hommes responsables sont devenus des marionnettes. D'autres, en arrière, manoeuvrent les ressorts pour les faire marcher. Ne serions-nous pas curieux de connaître CEUX qui

manipulent les ressorts... En arrière?

RATIONNEMENT

Un journal de Drummondville, "L'Homme libre", nous apprend que l'eau pourrait fort bien être rationnée à cet endroit. Voici. Dans chaque maison se trouve un moteur qui pompe l'eau d'un puits. Un moteur, c'est de la machinerie qui s'use. Or, les moteurs et les pièces de rechange sont rationnés, plus encore, ils sont gelés. Qu'on continue à les geler... et la soif brûlera les gens de Drummondville. Un citoyen intéressé a écrit au contrôleur à ce sujet. La réponse est intelligente: "Pompez avec vos bras!"

25 ANNES

Nos bons amis de Québec ont célébré le 25^e anniversaire de leur organisation syndicale. Toutes nos félicitations avec nos plus chaleureux souhaits! Citons l'"Action catholique": "On trouve dans le mouvement des Syndicats catholiques une sincérité qu'on chercherait en vain ailleurs. Puisse cet anniversaire marquer le point de départ d'un nouvel essor de notre syndicalisme national, basé sur le bon sens, nos traditions et les principes de la doctrine sociale chrétienne!"

Y A-T-IL DES PAUVRES?

Il y en aura toujours. Le Seigneur l'a dit. A tous incombe le grand devoir de la charité. "Le Richelieu", un journal de Saint-Jean, nous donne à ce propos des con-

seils très appropriés. A cette époque de l'année, nous penserons aux vrais pauvres, à ces malheureux sans travail, sans ressources, minés par la maladie. Le meilleur moyen? Vous le connaissez: encouragez l'oeuvre de la Société Saint-Vincent de Paul. Quel beau travail elle accomplit partout!"

SOUHAITS

A tous nos lecteurs et lectrices, membres de nos Syndicats, à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, s'intéressent à la cause du syndicalisme catholique, nous offrons nos meilleurs voeux pour l'année 1944. Souhaitons la PAIX, l'entente et la collaboration entre tous les hommes pour cette année nouvelle! Et cette paix, sachons la placer dans notre existence, dans notre famille, dans notre société... canadienne, catholique!

SAGES CONSEILS

L'Archevêque de Toronto disait dernièrement: L'Eglise seule ne peut bâtir le nouvel ordre social qui est nécessaire au bien-être de toute la nation. Il faut que s'y ajoute la collaboration des gouvernements, des partis politiques, de l'industrie, du travail et des citoyens en général. Cet appel à la collaboration, nous l'écouterons tous en puisant à pleines mains dans la doctrine sociale de l'Eglise. Nos Syndicats n'ont jamais voulu autre chose que d'appliquer les principes de la justice sociale partout dans la société.

LE FURETEUR

Examen de la vue — Lunetterie
De 2 h. à 5 h.; de 7 h. à 9 h.
et sur rendez-vous.

JOSEPH GERMAIN
OPTOMETRISTE

3445, rue St-Denis, Tél. PL. 1313

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS — SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

PLateau 6453

Meilleurs souhaits du

Comité Paritaire des Directeurs de Funérailles de Montréal et district.



UNDERWOOD — REMINGTON — ROYAL
MIMEOGRAPH — GESTETNER —
STENCILS — ENCRE
MACHINES A ADDITIONNER —
CALCULATEURS
VENTE — REPARATION — LOCATION
N. MARTINEAU & FILS
1019, rue Bleury — BElair 2318

Bonne et Heureuse Année

La Fédération Nationale du Textile

Prés.: HONORE D'AMOUR

Sec.-fin.: C.-A. MAILLOUX

BISCUITS

CONFISERIES

Avec les compliments de

David & Frère, Limitée

1930, RUE CHAMPLAIN, MONTREAL

Tél.: AMberst 2115+

Avec les compliments de

Charles Duranceau, Limitée

5847, rue Hamilton,

MONTREAL

206, rue Du Pont

Tél.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
MONTREAL

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Délégation de la C. T. C. C. . . .

(Suite de la page 9)

droit seulement. Toutefois, les tribunaux du travail ne devraient pas être sujets aux brefs de certiorari ou de prohibition.

Loi de la Convention collective

En marge de cette loi, voici, en résumé, les principales recommandations suggérées par la C.T.C.C.:

1. que l'on précise, au sujet de l'enregistrement des heures de travail, qu'il s'agit des heures où un employé est à la disposition de l'employeur et non pas seulement les heures où il est occupé à la production;

2. que les pouvoirs des inspecteurs des Comités paritaires soient augmentés et qu'on leur accorde, par exemple, les pouvoirs conférés aux inspecteurs, en vertu des art. 23, 24 de la sect. 8 de la Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie;

3. qu'il soit interdit à l'aviseur légal d'une partie contractante ou à un avocat, occupant une charge d'officier dans une association signataire du contrat, d'agir comme aviseur légal d'un Comité paritaire chargé de surveiller l'application du décret;

4. que l'art. 9 soit modifié en ajoutant au nombre des dispositions qui deviendraient obligatoires, celles relatives aux vacances payées.

Loi des Accidents du travail

A cette matière, voici les

principales suggestions de la C.T.C.C.:

1. que tous les employeurs, y compris les hôpitaux, soient assujettis à la loi;

2. que le barème des indemnités, dans le cas d'accidents majeurs ou mineurs, soit annexé à la loi et en fasse partie;

3. que le pourcentage de l'indemnité d'un accidenté soit augmenté dans tous les cas où un salarié ne gagne pas plus que \$2,000 par an;

4. que l'accidenté appelé à se déplacer pour se rendre aux bureaux de la Commission, et sur appel de la Commission, ait droit à une augmentation de frais de déplacement.

Le Mémoire contient encore quelques suggestions intéressantes sur la Loi des Syndicats Professionnels, les allocations familiales, les vacances payées, la loi du logement, le crédit urbain.

En plus du président général de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier, on notait la présence de MM. Osias Filion, Emile Tellier, Ph. Boily, A. Roberge, Gérard Picard, J.-B. Delisle, G.-A. Gagnon, L. Morency, H. Petit, J. Marchand, Ph. Lessard, les députés Emile Boucher, Joseph Francoeur. Le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, et le sous-ministre adjoint, M. J. O'Connell-Maher, assistaient également à l'entrevue de la délégation avec les membres du cabinet.

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aide du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés des filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE
COMPANY LIMITED

Avec les meilleurs souhaits de

FEDERATION NATIONALE DU VETEMENT INC.

Prés. : M. Irénée Rousseau,
C. P. 358, Victoriaville.

Sec. général : M. Jules Boucher,
151 rue Arago, Québec.

ANDRE DUCHARME
AVOCAT

Bureau du soir: 7-9 heures
4491, rue St-Denis PL. 7564

Tél. : FR. 4545

Meilleurs voeux de

J.-Aib. DESMARAIS
CHAPELIER

Chapeaux nettoyés et rebloqués
1441 AMHERST, MONTREAL

M. LAPIERRE

Agent d'articles de sport

6889, rue Briand WE. 0381

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE MONTREAL

"Directives et Orientations"

par A. Charpentier

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., à l'occasion de son 22e Congrès tenu à Granby en septembre 1943, a publié une brochure intitulée "DIRECTIVES ET ORIENTATIONS" dont la rédaction est l'oeuvre du Président Général.

La C.T.C.C. dispose de quelques milliers d'exemplaires de cette brochure, et tous les Syndicats qui désireraient s'en procurer un certain nombre pourront s'adresser au Trésorier de la C.T.C.C., M. Alphonse Bourdon, 3447 rue St-Hubert, Montréal.

La brochure se vend 5 sous l'exemplaire ou 50 sous la douzaine.

Le Bureau Confédéral compte que les Syndicats sauront utiliser cette brochure de propagande auprès de leurs officiers et de leurs membres.

LE BUREAU CONFEDERAL
DE LA C.T.C.C.

par Gérard PICARD,
Secrétaire général.

N.B. Les syndicats du district de Québec pourront donner leurs commandes à Maurice Dussault, 19, rue Caron, QUEBEC.

Le gouvernement veut se dépêtrer . . .

(Suite de la page 3)

facilité si, les grèves étant interdites, cela pré-suppose en plus et la négociation collective obligatoire et l'arbitrage obligatoire.

Mais le code du travail prévoit-il que ces conventions collectives seront conclues avec chaque employeur ou avec tous les employeurs d'une même industrie? La première formule est celle suivie par la loi, des conventions collectives dans l'Ontario, qui prête à un fouillis de décisions contradictoires par le tribunal du travail de cette province; la seconde formule est celle suivie dans le Québec. Les représentants de la province de Québec qui ont assisté à la conférence interprovinciale qui a précédé l'élaboration du nouveau code du travail ont-ils exigé que dans la province de Québec notre propre loi de convention collective soit respectée et que la nouvelle mesure ne soit pas de nature non plus à lui porter atteinte?

L'après-guerre

On dit que cette mesure vaudra aussi pour l'après-guerre. Mais, sans doute, rien que pour le temps que la loi des mesures de guerre ne sera pas abrogée. La transformation des bonis de vie chère en salaire de base ne vaudra pas pour plus longtemps non plus. La loi des mesures de guerre cessera-t-elle d'être en force aussitôt l'armistice signé... ou combien long-

temps après? Voit-on l'effondrement général des salaires à ce moment?

Le gouvernement ne pourrait-il pas, par entente avec les provinces, fixer un plancher aux salaires de base? Il a bien annoncé aux cultivateurs qu'il établirait un plancher aux prix des produits agricoles pour les protéger contre la dépression qui suivra la guerre. Pourquoi ne pas parer également à une baisse trop forte des salaires des ouvriers?

Ce pourra être pire qu'après la guerre de 1914-18, car à l'occasion de cette guerre il n'y avait pas eu de décret-loi pour stabiliser les salaires. N'oublions pas que la nouvelle mesure permet aux employeurs de réduire automatiquement les salaires sitôt la guerre finie. Ils auront évidemment à se justifier mais combien ce sera facile pour beaucoup.

Le gouvernement évitera-t-il l'inflation avec son nouveau mode de stabilisation des salaires? Il paraît en douter lui-même, car il prévoit une révision complète de sa nouvelle méthode si l'indice du coût de la vie, malgré tout, s'élève de 5 points et s'y maintient durant trois mois.

Qui écoperera pendant ce temps? le pauvre consommateur ouvrier surtout avec sa nombreuse famille. En tout cas aux travailleurs en général de bien comprendre leur devoir de s'organiser, dès maintenant, à cent pour cent.

A eux de prendre leur affaire en mains!
Alfred CHARPENTIER

"Bonne et Heureuse Année!"

• A nos membres dévoués • A nos compagnons de travail • A nos employeurs

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures

de Québec, Inc.

Prés. : Alphonse Roberge.

Sec.-fin. : Wilfrid L'Abbé.

Syndicat C. N. des Apprêteurs et Teinturiers en Fourrures de Québec, Inc.

Prés. : J.-A. Guillemette.

Sec.-fin. : Georges Parent.

Syndicat C. N. du Textile de Granby, Inc.

Prés. : Philias Dion.

Sec.-fin. : Armand Côté.

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc.

Prés. : Gérard Dallaire.

Sec. général : J.-B. Bellemare.

Syndicat Professionnel des Fonctionnaires Municipaux de Québec, Inc.

Prés. : Valère Desjardins.

Sec.-fin. : Amédée Chouinard.

Syndicat des Employés de la Boulangerie et de la Pâtisserie, Inc., de Granby

Prés. : Gérard Racine.

Sec.-fin. : Sylvio Gladu.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux Inc., de Granby

Prés. : Lionel Dumas.

Sec.-fin. : Georges Marchand.

Syndicat des Ferblantiers Couvreurs de Québec

Prés. : M. Joseph Brousseau.

Sec.-fin. : M. Rosaire Bouret.

Association des Plâtriers et Finisseurs en Ciment Inc., de Montréal

Prés. : M. Zénophile Jobin.

Sec.-fin. : M. Paul Laperrière.

Conseil Central des S. N. C. de Sherbrooke Inc.

Prés. : M. Ephrem Jacques.

Sec.-fin. : M. Louis-Philippe Demers.

Syndicat National de la Pulpe et Papier de Kénogami

Prés. : Léopold Gravel.

Sec.-fin. : Laurier Mercier.

Syndicat Catholique National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal

Prés. : M. A. Bourdon.

Sec.-fin. : Roméo Ethier.

L'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc.

Prés. : Rosario Gosselin.

Sec.-fin. : Amédée Délisle.

Le Comité Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Victoriaville

Prés. : Irénée Rousseau.

Sec.-fin. : Wilfrid Cloutier.

Le Conseil Supérieur des Travailleurs Unis de Plessisville

Prés. : Georges Massicotte.

Sec.-fin. : Omer Daigle.

Association Ouvrière Catholique de Beauharnois

Prés. : Gérard Roussel.

Sec.-fin. : Lucien Deschamps.

L'Union Nationale du Vêtement Inc., Montréal

Prés. : L. Grimard.

Sec.-fin. : Wilfrid Lafontaine.

L'Union des Ouvriers du Textile Cotton de Drummondville

Prés. : M. Philias Dionne.

Sec.-fin. : Mlle Elisabeth Bélaïr.

Syndicat National du Tricot Inc., de St-Hyacinthe

Prés. : M. Georges Michon.

Sec.-fin. : Mlle Marie-Reine Dansereau.

Les agents d'affaires de tous les Syndicats catholiques nationaux

1944

A tous mes collaborateurs :

Au cours de 1943, le développement considérable de nos installations s'est poursuivi avec succès, si bien que nous touchons maintenant à la fin des travaux. Pour atteindre ce résultat, il a fallu travailler d'arrache-pied et sans répit, mais le travail s'est fait et bien fait. Aussi, tous ceux qui, à force d'assiduité et de courage, ont contribué à cette réalisation ont-ils lieu d'être fiers du succès obtenu.

Mais ce n'était là qu'une partie de notre tâche. En 1944, il va nous falloir continuer à produire pour fournir aux Nations-Unies tout le métal qu'elles demandent de nous, et notre responsabilité à cet égard est bien lourde. En vérité, nous sommes liés d'honneur vis-à-vis tous ceux qui sont engagés avec nous dans la lutte pour sauver la civilisation et dont plusieurs milliers ont déjà sacrifié leur vie à cette cause. Il nous faudra donc être tous au poste durant l'année qui vient.

Vous tous qui avez fait preuve de tant d'assiduité au travail, permettez-moi de compter une fois de plus sur votre dévouement et votre courage, tout en vous souhaitant bien cordialement, à vous et aux membres de votre famille, de même qu'à tous ceux qui ont quitté le service de la Compagnie pour défendre la liberté sous les drapeaux, une Bonne et Heureuse Année en dépit des épreuves et des difficultés de l'heure.

R. E. POWELL,

Président, Aluminum Company of Canada, Ltd.



Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

Les activités du syndicats de l'auto-voiture inc.

L'année qui achève aura été, si nous tenons compte des conditions difficiles du temps de guerre, une bonne année dans l'histoire de notre syndicat, et nos officiers peuvent être satisfaits des résultats de leur travail des derniers douze mois.

Notre contrat de travail a continué d'opérer à la satisfaction générale. Même sous le régime des salaires gelés, notre convention sauvegarde toujours les intérêts des ouvriers en assurant des salaires convenables suivant la compétence des employés.

Les employeurs ont coopéré avec les officiers du Syndicat en vue d'améliorer les conditions de travail. Nous n'avons qu'à nous louer des relations amicales qui existent entre les délégués des associations patronales et syndicales représentées sur le Comité paritaire.

Après plusieurs mois de démarches, nous avons obtenu, du directeur du Service sélectif national, l'autorisation d'émettre des permis de travail aux membres de notre organisation. Il nous a par conséquent été possible de remettre en opération notre bureau de placement. Notre agent d'affaires a pu ainsi diriger un bon nombre de nos membres vers les établissements de l'industrie de l'automobile engagés dans l'exécution de réparations essentielles pour assurer le transport en temps de guerre.

Il nous sera possible de faire davantage dans ce domaine

quand tous les employeurs auront soin de tenir des records des réparations qu'ils font. Il arrive souvent que des garagistes ne peuvent établir de faire classer leur établissement dans une priorité élevée de travail, faute de records de leurs travaux. Notre agent d'affaires, malgré toute sa bonne volonté, ne peut alors leur obtenir la main-d'oeuvre demandée.

A plusieurs reprises, au cours de l'année, nous avons invité les employés de l'industrie automobile à se joindre à nous en vue d'étudier les problèmes de l'après-guerre. Il est en effet difficile de prévoir les conséquences qu'auront sur notre métier la technique et la mécanique nouvelles nées de la guerre. Il est donc nécessaire que les ouvriers acquièrent les connaissances requises pour soutenir la concurrence prévue. L'avenir appartient sans doute aux techniciens et mécaniciens compétents. C'est donc notre plus vif désir de voir tous nos membres se préparer sérieusement pour l'après-guerre.

Nos membres ont coopéré aux campagnes de récupération entreprises dans l'industrie de l'automobile dans le but de récupérer les métaux et le caoutchouc requis par les industries de guerre. Ces campagnes ont remporté de grands succès. Nos usines de guerre ont profité et les membres de nos forces armées ont bénéficié indirectement de notre coopération, puisque les services auxiliaires de guerre se

servent des recettes provenant de la vente des rebuts pour assurer le confort des soldats, des marins et des aviateurs de notre district militaire No 4.

En terminant ce rapide aperçu de nos activités, nous invitons de nouveau tous les employés de l'industrie automobile à se joindre à notre syndicat. Plus nous serons nombreux, plus nous serons puissants. Nous ne devons pas laisser aux autres le travail à faire. Que tous les employés de l'automobile se donnent la peine d'assister à nos assemblées. Ils se rendront compte du travail qui se fait au sein du Syndicat national de l'Auto-Voiture Inc. Ils pourront discuter avec leurs confrères les problèmes de leurs métiers; ils sauront certainement trouver les solutions qui s'imposent. Tous ensemble travaillons pour assurer le progrès et la prospérité de notre métier.

Au nom des officiers du Syndicat national de l'Auto-Voiture Inc., et en mon propre nom, je veux offrir aux membres du syndicat, aux employés et aux employeurs de l'industrie de l'automobile de Montréal, mes meilleurs voeux pour que 1944 soit une année heureuse et prospère.

H.-T. LACHAPPELLE,
Président.

"Je ne reçois pas mon journal"

(Suite de la page 8)

tous les mois une copie de la liste des journaux qu'il a adressés et nous pouvons prouver en exerçant la surveillance à la chambre d'expédition que tous les noms contenus sur cette liste correspondent à un journal ou à des paquets de journaux qui ont été mis à la poste.

Les départs par la poste étant vérifiés, il nous reste donc à contrôler maintenant les arrivées. **VOUS SEULS POUVEZ LE FAIRE.** Comment? en nous avisant vous-même ou par l'intermédiaire de la personne responsable dans votre syndicat ou dans votre Conseil central, que vous n'avez pas reçu votre journal pour le mois de janvier ou les mois à venir.

Pour accommoder le responsable du journal dans un syndicat ou dans un centre, nous pouvons lui envoyer sur demande (nous l'avons déjà fait plusieurs fois) une copie de la liste des envois que nous remet notre imprimeur; ce responsable peut alors vérifier sur la liste même des envois les noms des abonnés qu'il a recueillis les mois précédents et nous envoyer ensuite les noms de ceux qui n'ont pas reçu le journal; nous conseillons même d'attester ce fait sous serment.

Nous suggérons à celui qui

lit cet article de le conserver pour qu'il sache, si le cas se présente pour lui, suivre la procédure indiquée dans les circonstances. De plus, et ceci est très important, le lecteur de cet article devrait se faire un devoir de le passer à un camarade abonné qui n'a pas reçu son journal de janvier afin que ce dernier en prenne connaissance et trouve là les explications applicables à son cas ainsi que les moyens à prendre pour nous aider à lui donner à lui-même entière satisfaction pour les mois à venir.

Terminons: nous comptons sur la collaboration de tous pour régler convenablement cette question de la circulation de votre journal **LE TRAVAIL**, une fois pour toutes.

Ce journal est celui de votre mouvement syndical; vous avez droit de le recevoir si vous vous y êtes abonné: **ALDEZ-NOUS ET NOUS VOUS AIDERONS.**

A l'aurore de l'année 1944 le personnel de votre journal a renouvelé sa résolution bien arrêtée de vous donner pleine et entière satisfaction. En retour, nous vous demandons à tous pour cette même année la résolution de nous aider dans la mesure du possible à vous aider vous-mêmes.

Alphonse BEGIN

Meilleurs souhaits de

La Fédération du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc.

Président: ALPHONSE ROBERGE - Secr. général: ALBERT APRIL

★ 1944 ★

Aux patrons et aux employés de l'automobile,
nos meilleurs voeux de

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

★
LE COMITE PARITAIRE de l'INDUSTRIE de l'AUTOMOBILE

DE MONTREAL ET DU DISTRICT

761 ouest, Ste-Catherine - Montréal - Plateau 5433

A nos milliers de clients

Nous désirons vous remercier sincèrement de votre patronage et de votre inestimable collaboration que nous avons appréciée davantage vu la pénurie de marchandises qui nous a empêchés de vous donner le service caractéristique de U.A.-P. et soyez assurés que nous avons fait tout ce qui est humainement possible pour vous servir au meilleur de nos capacités.

Nous anticipons pour 1944 une année meilleure, grâce à l'amélioration générale des conditions. A l'occasion des fêtes, nous vous prions d'accepter nos voeux les plus sincères de Santé, Bonheur et Prospérité, et nous formulons l'espoir que la Victoire nous sourira en 1944.



C.-E. PREFONTAINE,
président et gérant général.

UNITED AUTO PARTS LTD

3447, RUE BLEURY

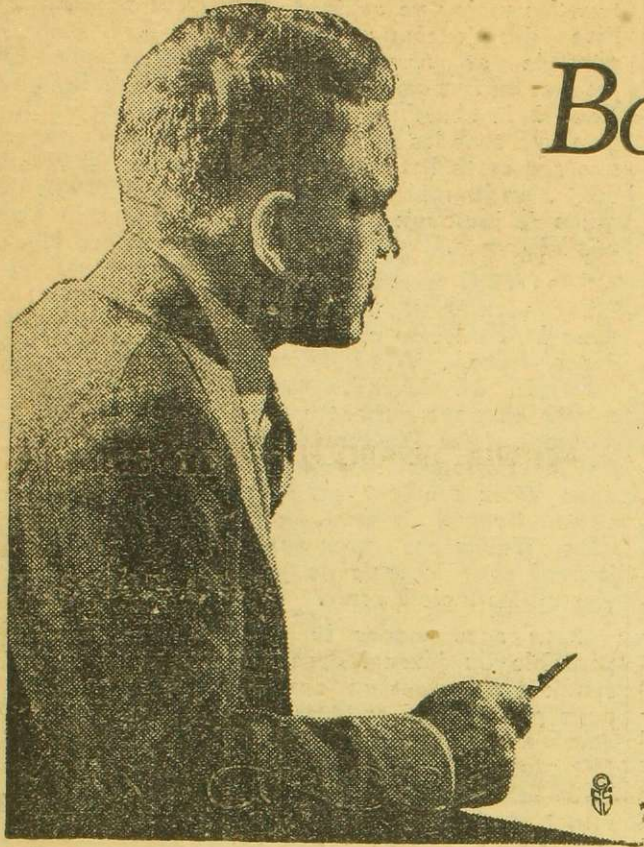
MA. 8151

ORDRE
DISCIPLINE
JUSTICE
CHARITÉ

Vertus méconnues que le monde de demain
devra remettre à l'honneur s'il ne veut pas
s'écrouler



La Coopérative Fédérée de Québec



Bonne et Heureuse Année

à tous les membres de notre personnel,
à tous les ouvriers et syndiqués



G. A. Boulet Limitée,

Manufacturiers de chaussures

St-Tite, P. Q.

Couvrette-Sauriol Ltée

Epiciers en gros

50 de Bresoles, Montréal

Victoriaville Furniture Limited,

Manufacturiers de meubles

Victoriaville, P. Q.

Bruck Silk Mills Limited

Weavers, Throwsters, Dyers, Finishers, Silk Printers

Cowansville, P. Q.

Sorel Industries Limited

M. J.-Edouard Simard, vice-président

Sorel

The Foundation Company of Canada Limited,

General Contractors

Guy and Sherbrooke Streets, Montreal

A. Poupart & Cie Limitée,

Lait — Crème — Beurre — Oeufs — Breuvage Chocolat

1715 rue Wolfe

Montréal

Arbour & Dupont, Limitée

Imprimeurs — Relieurs — Graveurs

429, rue Lagachetière est

Montréal

Penman's

Underwear, Outerwear, Hosiery

Alex Infants Soft Soles

Lise "O. K." Welt.

Alcide Pilon, Prop.

1441 De La Salle, Montréal

Génin, Trudeau & Cie, Limitée

Fabricants de pipes de Bruyère—Importateurs d'articles de fumeurs

38 rue Notre-Dame ouest

Montréal

La Fonderie de Plessisville

J.-A. Forand, président

Plessisville, P. Q.

Lucien Bougie Shoe Mfg

Spécialistes en chaussures d'enfants "La Parisette"

4245 est, rue Notre-Dame

Montréal

E. G. M. Cape and Company,

Engineers & Contractors

New Birks Building — Phillips Square

Montreal

St. Lawrence Alloys and Metals, Limited

Manufacturers of "FERRO ALLOYS"

Beauharnois, P. Q.

Canadian Johns-Manville Co., Limited

H.-K. Sherry, vice-président

Asbestos, P. Q.

J. A. Blais Limitée

Manufacturiers de chaussures

Saint-Césaire, P. Q.

La Compagnie de Biscuits Stuart, Ltée

Biscuits — Gâteaux — Tartes

235 ouest, Laurier, Montréal

J. P. Laberge Enr'g.

Tabacs, Articles de Fumeurs - Confiseries et Accessoires de Fontaine

Grossiste

5006 boul. Décarie, Montréal